

Commission de l'Éducation du
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2021–2022

12 OCTOBRE 2021

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MARDI 12 OCTOBRE 2021 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1 Questions orales à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation (article 82 du règlement)	5
1.1 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Évolution des degrés d'observation autonome (DOA) dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence».....	5
1.2 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Séminaire du Comité de concertation du Pacte pour un enseignement d'excellence».....	7
1.3 Question de M. Jean-Philippe Florent, intitulée «Chantiers du Pacte pour un enseignement d'excellence»	7
1.4 Question de M. Michele Di Mattia, intitulée «Réunion avec les acteurs du Pacte pour un enseignement d'excellence».....	7
1.5 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Centres PMS: surcharge de travail dès la rentrée».....	12
1.6 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Sort des centres de dépaysement et de plein air (CDPA)»	14
1.7 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Enquête sur le métier d'enseignant et initiative d'un pouvoir organisateur pour lutter contre la pénurie».....	16
1.8 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs, intitulée «Résolution de la pénurie d'enseignants?».....	16
1.9 Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «L'immersion linguistique est-elle en danger?»	19
1.10 Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Éducateurs d'internat».....	22
1.11 Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Évolution des mesures sanitaires dans les écoles»	25
1.12 Question de M. Jean-Philippe Florent, intitulée «Augmentation des cas de Covid-19 dans les écoles»	25
1.13 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Formation des enseignants à l'utilisation des outils numériques en situation d'apprentissage»	28

1.14	Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Recommandations d’acteurs de terrain en matière d’éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS)».....	31
1.15	Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Utilisation du Covid safe ticket (CST) dans le cadre des activités scolaires»	33
1.16	Question de M. Jean-Philippe Florent, intitulée «Retour sur la circulaire 8293 concernant le tracing et impact du Covid safe ticket (CST) sur les activités extra-scolaires»	33
1.17	Question de M. Michaël Vossaert intitulée, «Près de 47 % des jeunes estiment que notre société serait mieux gérée si nous étions dans un système autoritaire. Quelle responsabilité pour l’enseignement obligatoire?».....	37
1.18	Question de M. Matteo Segers, intitulée «Devoirs»	40
1.19	Question de Mme Hélène Ryckmans, intitulée «Soutien des jeunes dans leur engagement pour la planète»	44
1.20	Question de M. Michele Di Mattia, intitulée «Taux d’inscription dans les centres d’éducation et de formation en alternance (CEFA)».....	46
1.21	Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs, intitulée «Achat de matériel obligatoire pour les élèves»	48
1.22	Question de M. Nicolas Janssen, intitulée «Évolution de l’utilisation du numérique dans l’enseignement»	48
1.23	Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Apprentissage des dialectes de Wallonie dans l’enseignement obligatoire».....	51
1.24	Question de M. Nicolas Janssen, intitulée «Financement de la plateforme NumaBib».....	53
1.25	Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Renforcement de la fréquentation scolaire en maternelle»	54
1.26	Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Aides aux écoles sinistrées à la suite des inondations de juillet 2021».....	58
1.27	Question de Mme Elisa Groppi, intitulée «Enjeux de la réforme de la formation initiale des enseignants (RFIE) dans la lutte contre les inégalités».....	61
1.28	Question de Mme Elisa Groppi, intitulée «Salaires et nouvelles conditions de travail des enseignants après l’allongement de la durée de leurs études»	61

1.29	Question de Mme Anouk Vandevoorde, intitulée «Enjeux de la réforme de la formation initiale des enseignants (RFIE)»	61
1.30	Question de Mme Elisa Groppi, intitulée «Conclusion du conclave budgétaire sur les mesures de gratuité scolaire»	64
1.31	Question de Mme Elisa Groppi, intitulée «Service des équivalences de diplômes injoignable»	66
2	Ordre des travaux	67

Présidence de Mme Latifa Gahouchi, présidente.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 11h05.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation (article 82 du règlement)

1.1 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Évolution des degrés d’observation autonome (DOA) dans le cadre du Pacte pour un enseignement d’excellence»

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Les écoles secondaires n’organisant que le premier degré d’enseignement, appelées «degré d’observation autonome» (DOA), sont peu connues du grand public, même parmi les parents d’élèves. En Fédération Wallonie-Bruxelles, il existe une trentaine de DOA. Leur répartition géographique est peu équilibrée. Certains DOA, comme à Verviers, à Braine-l’Alleud, à Mouscron et, depuis peu, en Région de Bruxelles-Capitale, scolarisent plus de 1 500 élèves.

Le tronc commun démarrera l’année scolaire prochaine et concernera les premières années du niveau secondaire en septembre 2026. À mes yeux, il est donc grand temps de préparer la suite. Plusieurs expériences pilotes ont été menées, notamment par l’ASBL École de tous, qui a imaginé une école réunissant les élèves de la maternelle à la fin du tronc commun.

Madame la Ministre, un des chantiers du Pacte pour un enseignement d’excellence a-t-il porté sur la structure des écoles fondamentales et secondaires et, en particulier, sur la création d’écoles regroupant des structures actuellement séparées de l’enseignement fondamental et du premier degré de l’enseignement secondaire?

Une multitude de questions très pratiques se pose concernant les DOA. Ceux-ci seront-ils d’office étendus à la dernière année du nouveau tronc commun ou pourront-ils maintenir leur structure actuelle? La dernière année du tronc commun est en effet alors organisée par les quelques écoles ne comportant pas de première et deuxième années secondaires, mais uniquement des troisième, quatrième, cinquième et sixième années, soit les deuxième et troisième degrés. Si les DOA s’étendaient aux trois premières années de l’enseignement secondaire – ce qui en soi serait peut-être plus cohérent par rapport au schéma du tronc commun –, les questions qui se posent sont liées aux bâtiments et aux normes d’encadrement du personnel, par exemple.

Entretenez-vous des contacts avec les directeurs des DOA pour anticiper les problèmes au moment de l’entrée en vigueur du tronc commun dans l’enseignement secondaire? Où en est le projet de l’ASBL École de tous? Est-il

toujours soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles? Dans l'affirmative, sous quelle forme? Avez-vous déjà reçu ses organisateurs? Dans l'affirmative, quels enseignements avez-vous tirés de cette rencontre? Avez-vous des contacts spécifiques avec les associations de directeurs en ce qui concerne la mise en œuvre du tronc commun?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – C'est effectivement au sein du chantier n° 2 du Pacte pour un enseignement d'excellence que sont étudiés les scénarios de structuration des écoles à la suite de la mise en œuvre du tronc commun. Les nombreuses questions qui se posent portent sur le cadre juridique, le statut des enseignants, les titres et fonctions, etc. L'idée d'une école du tronc commun est absolument séduisante, mais il faut quand même reconnaître qu'elle constitue un véritable défi pour notre système et ses atavismes – dont celui de la distinction entre les niveaux primaire et secondaire n'est pas le moindre.

À cet égard, les DOA présentent en effet un potentiel très intéressant. Rien n'est encore arrêté à ce stade, mais il est clair que l'intuition nous pousserait vers l'extension aux trois premières années du secondaire, donc les trois dernières années du tronc commun, avec les changements de normes physiques de création, de restructuration et d'encadrement qui s'imposent si un tel scénario se profile. En termes de continuité d'apprentissage, il me paraît toutefois plus difficile d'imaginer que la neuvième année soit aménagée par des établissements n'organisant que les deuxième et troisième degrés et, in fine, l'enseignement secondaire supérieur.

Plusieurs projets cherchent cependant à s'inscrire d'ores et déjà dans la logique du tronc commun, dont certains en partenariat avec l'ASBL École de tous. Je n'ai pas encore eu de réunion systématique avec les directeurs de DOA, mais il s'agit d'une piste à explorer. En revanche, j'ai rencontré une partie de l'équipe de l'ASBL École de tous il y a quelques semaines. Les potentialités de leur modèle sont vraiment impressionnantes. Cependant, le cadre lui permettant de donner toute sa mesure – notamment dans cette articulation entre les années de tronc commun et l'enseignement secondaire supérieur – doit encore être trouvé ou, du moins, affiné. Le gouvernement a soutenu à nouveau cette ASBL en lui octroyant récemment une subvention de 180 000 euros pour l'année 2021.

Il s'agit d'un chantier particulièrement intéressant, important et symbolique, en dépit de sa complexité. Notre ambition est bien sûr de le voir aboutir le plus tôt possible, pour que les écoles et les pouvoirs organisateurs qui le souhaitent puissent anticiper le développement du tronc commun.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Madame la Ministre, je voudrais ajouter deux éléments. D'abord, l'ASBL École de tous est encore soutenue financièrement. C'est une bonne chose. Il serait certainement utile d'effectuer une évaluation fine de ce que cette ASBL fait et organise, compte tenu de l'ampleur du

soutien qu'elle reçoit. Il faudrait analyser ce modèle, qui est un projet pilote, pour déterminer les changements à prévoir dans le cadre juridique. Il ne faudra pas envisager ces changements en 2025. À mon sens, vous devez les anticiper durant la législature actuelle. C'est un défi très important qui vous attend.

Ensuite, je vous invite à rencontrer les directeurs des DOA existants. Ils sont vraiment demandeurs. Les trente DOA actuels représentent plusieurs milliers d'élèves. Le fonctionnement de ces DOA porte ses fruits: les élèves en DOA ne souhaitent pas choisir une option précise, car, en effet, ils veulent rester dans leur école avec leurs amis; en restant dans un DOA, toutes les portes leur seront ensuite ouvertes dans les écoles secondaires du voisinage. Si je ne connais pas la piste la plus praticable, je pense qu'il faut sans doute en explorer plusieurs.

Je le répète: allez à la rencontre des directeurs des DOA et des responsables du chantier n° 2 du Pacte pour un enseignement d'excellence. Cela en vaudrait sans doute la peine!

1.2 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Séminaire du Comité de concertation du Pacte pour un enseignement d'excellence»

1.3 Question de M. Jean-Philippe Florent, intitulée «Chantiers du Pacte pour un enseignement d'excellence»

1.4 Question de M. Michele Di Mattia, intitulée «Réunion avec les acteurs du Pacte pour un enseignement d'excellence»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Nous avons appris par la presse que le Comité de concertation du Pacte pour un enseignement d'excellence s'était réuni en séminaire les 1^{er} et 2 octobre dernier. Cela a permis à ses membres de se revoir en présentiel après de nombreuses réunions en visioconférence, entre eux et avec vous, Madame la Ministre.

De nombreux dossiers ont dû être débattus: la réforme de l'enseignement spécialisé, la réforme des centres psycho-médico-sociaux (PMS), l'évaluation des enseignants et des directions, les évolutions des référentiels du tronc commun ou encore la réforme de la formation initiale des enseignants (RFIE).

Cette réunion a sans doute aussi permis d'avancer sur des sujets qui sont moins abordés, tels que le degré supérieur du secondaire, le chantier de l'enseignement qualifiant, qui figure dans le Pacte, ainsi que celui de l'enseignement de transition, dont on parle moins, mais qui finira aussi par s'imposer aux acteurs. L'avis n° 3 du Groupe central listait des pistes pour l'enseignement secondaire supérieur, mais sans plus, étant donné qu'il se concentrait principalement sur l'enseignement maternel et le nouveau tronc commun

Madame la Ministre, pouvez-vous faire le point sur l'ensemble des dossiers abordés lors du séminaire? En ce qui concerne particulièrement l'enseignement secondaire supérieur, des discussions ont-elles eu lieu et des perspectives ont-elles été dégagées? Concernant les référentiels pour les trois dernières années secondaires, des groupes de travail seront-ils créés? Si oui, leur instauration se fera-t-elle par un décret?

Concernant la réforme des centres PMS, celle de l'enseignement spécialisé et celle de l'évaluation des enseignants, des calendriers et des délais ont-ils été fixés? Compte tenu de la crise sanitaire, avez-vous dû modifier la feuille de route du Pacte de façon conséquente pour soutenir les réformes systémiques? Un certain retard a dû être pris. De nouvelles échéances ont-elles donc été fixées pour chacun de ces chantiers?

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – La mise au vert des opérateurs du Pacte a donné lieu à la parution de quelques informations dans la presse. Ce chantier demeure essentiel. Nous sommes bien conscients de la complexité du travail et du fait que les deux années marquées par la Covid-19 mettent en péril la mise en œuvre du Pacte. C'est toutefois l'occasion de faire le point sur l'état de son avancement.

Ma première interrogation concerne les 440 maîtres de langue à trouver pour les rentrées scolaires 2022 et 2023. Qu'allez-vous mettre en œuvre, Madame la Ministre, pour réussir ce tour de force? Envisagez-vous d'assouplir les conditions pour pouvoir donner ces cours? Dans l'affirmative, selon quelles modalités? Pouvez-vous également faire le point sur les référentiels, notamment celui de formation historique, géographique, économique et en sciences sociales, si vous disposez d'éléments nouveaux?

La presse annonce également un possible report de la réforme des centres PMS. Pouvez-vous le confirmer? Quelles sont les raisons de ce report? Dans quels délais la réforme pourra-t-elle aboutir? Je vous avais déjà interrogé à ce sujet lors de notre précédente réunion de commission, le 28 septembre dernier. Les choses ont-elles évolué depuis?

Par ailleurs, les opérateurs de l'enseignement veulent discuter de l'après-tronc commun. Comment envisagez-vous de travailler sur cette thématique et selon quel calendrier? L'évaluation des enseignants, sur laquelle je vous ai également interrogée, a elle aussi fait l'objet de débats. Où en est la concertation sur ce point? Une entrée en vigueur en septembre prochain est-elle toujours envisageable?

M. Michele Di Mattia (PS). – Madame la Ministre, un mois après la rentrée scolaire, vous avez invité les différents acteurs de l'enseignement obligatoire en Fédération Wallonie-Bruxelles à un séminaire pour faire le point sur les avancées du Pacte pour un enseignement d'excellence. D'après le texte de votre commu-

nication, c'était l'occasion de détailler la mise en œuvre des différentes réformes qui balisent cette grande révolution systémique. D'après les informations qui me sont parvenues par voie de presse, les participants ont réaffirmé, lors de ces deux journées de réunion, leur engagement en vue d'améliorer les performances du système éducatif et de réduire les inégalités qui lui sont inhérentes tout en prenant en compte les réalités de terrain. Malgré la crise sanitaire, tous les acteurs impliqués semblent toujours aussi déterminés à maintenir le cap dans le cadre de la réforme du Pacte. Le rapport qui sera fait des différentes discussions retiendra toute mon attention, notamment en ce qui concerne les différents calendriers des réformes.

Pourriez-vous faire le point sur les différentes réformes en cours tout en précisant les échéanciers et l'état d'avancement des différents groupes de travail dédiés aux chantiers du Pacte, abordés lors du séminaire?

Enfin, les acteurs du séminaire semblent s'accorder sur la nécessité de définir rapidement une vision quant à l'organisation des dernières années de l'enseignement secondaire. Quels objectifs concrets et temporels se sont-ils fixés en la matière? Quelle stratégie est-elle déployée pour aboutir à la définition de cette vision?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame et Messieurs les Députés, l'objectif du séminaire consacré au Pacte pour un enseignement d'excellence était d'examiner en détail l'état de mise en œuvre des réformes du Pacte en se penchant, d'une part, sur les projets réalisés et, d'autre part, sur les futurs projets programmés. Les directions, les enseignants et autres membres du personnel, les élèves et les parents sont encore profondément marqués par les effets de la crise sanitaire qui a bouleversé l'organisation du monde scolaire et compliqué leur quotidien. Dès lors, il nous a semblé essentiel d'évaluer la faisabilité des délais envisagés et les conditions de réussite de chacune des réformes prévues.

Lors de ce séminaire, les acteurs de l'enseignement ont réaffirmé leur engagement à répondre aux constats qui ont fondé le Pacte. Ils ont aussi rappelé la nécessité de mener à bien cette réforme systémique de notre modèle éducatif, en vue d'améliorer ses performances et de réduire les inégalités scolaires. Ils ont également exprimé de nombreux points d'attention et leurs difficultés respectives par rapport aux contenus de certains projets. Les discussions ont en grande partie porté sur la faisabilité de ces projets, étant donné l'entrée en vigueur, dès la rentrée prochaine, de plusieurs réformes susceptibles d'avoir des conséquences, à des degrés divers, sur la charge de travail des directions et des équipes éducatives.

L'année scolaire 2022-2023 accueillera ainsi la réforme des rythmes scolaires annuels et celle du pilotage de l'offre d'options de l'enseignement qualifiant. Elle verra également l'entrée des élèves de première et deuxième années primaires dans le tronc commun réformé, avec tous les nouveaux dispositifs annexes, à

savoir le dossier d'accompagnement de l'élève (DAccE), le parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) et l'accompagnement personnalisé, entre autres. Ce sont des changements majeurs.

Nous étions tous d'accord sur l'impératif absolu de tenir compte au mieux des réalités de terrain et de limiter autant que possible la surcharge de travail pour les directions et les membres des personnels. Cela passera notamment par une modulation adéquate des futurs projets de décret ou par un travail de production d'outils de communication et d'information facilitant l'appropriation des réformes. Nous devons également veiller à ce que l'articulation des chantiers ne génère pas des tâches plus lourdes encore. Je pense en particulier au lien entre le déploiement du tronc commun et la dynamique du pilotage du système éducatif. N'oublions pas que certaines écoles font actuellement partie de la troisième vague des plans de pilotage.

Monsieur Florent, l'implémentation de périodes supplémentaires consacrées aux langues dans les grilles horaires n'interviendra qu'à partir de la troisième année primaire, donc en 2023. Le recrutement d'enseignants en langues est donc urgent. À ce sujet, je vous invite à consulter ma réponse à une question d'actualité de Mme Galant lors de la séance plénière du 2 septembre dernier. Concernant votre question sur les référentiels, je vous renvoie à la réponse que j'ai formulée à Mme Schyns le 28 septembre.

Les concertations autour de la réforme de l'évaluation ont été suspendues dans l'attente des conclusions du séminaire. Elles reprendront donc dans les semaines à venir, dans le but de trouver les meilleurs équilibres possible et de définir un mécanisme positif et porteur de sens.

Seules deux évolutions de l'échéancier des réformes, discuté avec le Comité de concertation et approuvé par le gouvernement en décembre 2020, sont finalement envisagées. La réforme des centres PMS, à tout le moins dans son volet «Structure et financement», pourrait être reportée. Les discussions doivent se poursuivre avec les acteurs pour évaluer l'opportunité de découpler ce volet de l'aspect «Pilotage et missions». En cas de découplage, ce dernier aspect pourrait être traité selon le calendrier prévu initialement.

Le report du volet «Structure et financement» de la réforme se justifie en grande partie par la demande des acteurs d'avoir un temps d'adaptation suffisant pour les réorganisations d'ampleur qu'impliquera la concrétisation de l'avis n° 3 du Groupe central. De plus, la crise a souligné l'importance du domaine de la santé à l'école. Ce contexte appelle une réflexion sur l'articulation entre la promotion de la santé à l'école (PSE) et les centres PMS, qui doit être un aspect primordial de cette importante réforme. Une telle réflexion est prévue dans le cadre du contrat de gestion de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE). Le report de la réforme, totalement ou en partie, n'enlève rien à ma volonté de la

faire précéder d'un chantier participatif avec le secteur des centres PMS. Ce chantier est en cours de préparation.

J'en viens à la deuxième évolution dans l'échéancier des réformes. Les acteurs se sont accordés sur la nécessité de définir au plus vite une vision de la réorganisation des dernières années de l'enseignement secondaire dans la filière qualifiante et dans la filière de transition. Je soutiens leur aspiration, mais ni eux ni mes services n'ont encore de réponse précise à toutes vos questions. Ils sont occupés à revoir leur feuille de route pour s'assurer de pouvoir proposer des orientations et permettre que celles-ci soient définies avant la fin de la législature.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Madame la Ministre, je comprends que vous n'ayez pas beaucoup d'éléments à nous communiquer au sujet des dernières années du degré supérieur. Toutefois, c'est surtout la méthode travail qui sera utilisée qui m'intéresse. Des groupes et des acteurs spécifiques travailleront-ils sur ce dossier? L'enseignement qualifiant dispose déjà d'une forme de pilotage avec l'Observatoire du qualifiant, des métiers et des technologies. Ses membres vous feront d'ailleurs des propositions concrètes. En revanche, il n'existe encore rien de comparable pour le degré supérieur de transition. Je vous réinterrogerai à ce sujet à l'occasion d'une nouvelle question orale.

Concernant la réforme des centres PMS, je comprends qu'en raison du bouleversement que nous avons tous vécu, vous souhaitez poser les bonnes questions et prendre les bonnes décisions, sans précipiter les choses. Toutefois, je m'étonne de vous entendre dire que ce genre de chantier demande du temps, tandis que vous souhaitez avancer à tout prix sur la réforme des rythmes scolaires, alors que des dizaines de questions restent en suspens pour de nombreux acteurs. La réflexion sur les centres PMS dure, elle aussi, depuis plusieurs années. Le Pacte est ensuite arrivé et a donné des orientations. Aujourd'hui, les centres PMS souhaitent être rassurés sur leur sort et savoir comment ils vont continuer leur travail alors qu'ils sont débordés. Je comprends le report de la réforme, notamment son volet relatif à la structure, mais ne faisons pas lanterner les centres PMS trop longtemps, au risque de créer d'autres problèmes, comme ce fut par exemple le cas pour les enseignants de morale et de religion. Le personnel des centres PMS est surchargé et n'y voit pas clair sur la suite de la réforme. Celle-ci peut être déjà phasée, mais il faudra la préparer et l'annoncer suffisamment tôt, pour laisser au personnel le temps de la mettre en œuvre. Ne votons pas ce texte trois mois avant sa mise en œuvre. On raterait alors complètement l'objectif.

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Je vous remercie pour toutes ces réponses, Madame la Ministre. Le chantier est globalement validé, malgré la pandémie et quelques retards. Néanmoins, pour certains volets, un nouveau phasage est en cours, et il n'est pas encore complètement établi. C'est notamment le cas pour la réforme des centres PMS. Tant la méthode que le calendrier doivent encore être

définis. Nous aurons l'occasion de reparler de cette réforme, en restant attentifs au temps qui sera nécessaire aux centres PMS pour digérer les changements.

Je partage entièrement votre avis concernant la charge de travail des directions. Ces dernières ont été excessivement mobilisées pendant la pandémie. Elles sortent d'une période épuisante. Un menu relativement costaud les attend, avec la réforme des rythmes scolaires et les premières étapes du tronc commun du Pacte. La sagesse doit nous inviter à la prudence en ce qui concerne le calendrier.

Enfin, je prends note des réflexions à venir concernant la fin du tronc commun. Nous pourrions y revenir plus en détail, car il s'agit de l'un des grands défis de la transition qui nous attend.

M. Michele Di Mattia (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour toutes ces informations. Il reste bien entendu des zones d'ombre pour l'avenir. Ce qui est certain, c'est qu'un nouveau phasage était nécessaire. Je salue donc votre démarche. Votre méthode consistant à entendre de nouveau les opérateurs et à refaire le point est tout à fait appréciable.

Concernant les centres PMS, je partage complètement votre analyse. Nous sommes sans doute à la croisée des chemins. Un rééquilibrage de leurs missions est indispensable. Les centres PMS sont-ils pour autant dans l'insécurité? Ce n'est pas le cas de ceux avec qui je suis en contact. Ils se posent des questions, mais ne sont pas inquiets pour autant. Plusieurs avancées ont déjà été réalisées. Un léger recentrage de leurs missions a déjà eu lieu. La réforme vise un tout autre but: réintégrer une dimension de prévention de la santé. C'est un point fondamental qui nécessite le temps de la réflexion.

Enfin, de nombreux chantiers sont en cours: les rythmes scolaires, les DAccE, le PECA, etc. Nous risquons de créer un engorgement. Il convient donc de prioriser. À cet égard, je vous fais confiance, Madame la Ministre.

1.5 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Centres PMS: surcharge de travail dès la rentrée»

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Madame la Ministre, le 15 juin dernier, à la veille de l'adoption du décret-programme du 14 juillet 2021 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la crise du coronavirus, au plan de relance européen, à l'Égalité des chances, aux Bâtiments scolaires, à WBE, au Droit des femmes, à l'Enseignement supérieur, à la Recherche scientifique, au Secteur non-marchand, à l'Éducation et aux Fonds budgétaires, je vous ai interrogée sur les centres PMS, étant donné les moyens supplémentaires prévus dans ce texte pour l'accompagnement socio-éducatif. Certains agents des centres PMS nous signalaient à ce moment-là qu'au mois de septembre, ils seraient contraints de travailler de manière radicalement différente avec une surcharge de travail et une pression supplémentaire. Cela implique concrètement de ne plus assurer des

permanences au sein des écoles, de ne plus pouvoir répondre à des demandes individuelles et de ne plus faire qu'un suivi collectif des élèves.

Le *Belgian Mental Health Data Repository*, qui centralise toutes les études belges sur l'impact de la Covid-19 sur la santé mentale, a publié récemment des indicateurs inquiétants à cet égard en termes de vulnérabilité de développement ou de risque de développement d'un faible niveau de bien-être à long terme, ainsi que de protection. Quand on met côte à côte ces indicateurs et la nécessité de renfort dans les centres PMS, il y a matière à réflexion.

Le constat que je viens de dresser est particulièrement vrai pour les gros centres PMS, notamment ceux dont le ressort compte plus de 3 750 élèves et qui réclament des renforts pour être renforcés de manière équitable, en comparaison de plus petits centres. En juin dernier, vous m'affirmiez chercher, «à travers le plan de relance européen la solution la plus adaptée à leur situation, tout en respectant un cadre budgétaire permettant de couvrir de nombreux autres besoins».

Avez-vous poursuivi vos contacts avec les représentants des centres PMS les moins bien lotis et leurs pouvoirs organisateurs? Dans l'affirmative, quel en est le résultat? Quoi qu'il en soit, quelles pistes de solutions avez-vous pu mettre sur la table ? Ces centres PMS se retrouvent sans nul doute face à des élèves qui ont vécu des années compliquées. À l'issue de cette rentrée de septembre, quelle est la situation du travail des centres PMS, au regard de vos rencontres avec les fédérations de pouvoirs organisateurs?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, soyez assurée que je suis bien au fait des conditions de travail très compliquées de tous les centres PMS depuis le début de la crise sanitaire, laquelle a bouleversé l'ensemble du système éducatif. Avec mon équipe, je suis en permanence à l'écoute du terrain et disponible pour d'éventuelles rencontres, comme par le passé.

Les agents des centres PMS ont fait preuve de ténacité et de créativité pour affronter le mieux possible la vague de détresse qui a submergé les élèves, ainsi que leurs familles et leurs enseignants, mais aussi pour répondre aux impératifs du *tracing* qui ont affecté encore davantage les centres PMS de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) chargés des missions des services de promotion de la santé à l'école (PSE). J'ai d'ailleurs eu l'occasion de rencontrer une délégation syndicale de ces centres la semaine dernière, en compagnie d'une représentante de ma collègue Bénédicte Linard, et je dois vous avouer que la situation sur le terrain devient très difficile.

D'une manière générale, les agents de l'ensemble des centres PMS ont fait l'impossible. Depuis la rentrée, ils continuent de remplir leur mission de façon exemplaire en adaptant leurs pratiques aux exigences du terrain. Certains dé-

ploient des ressources incroyablement riches, d'autres un réseautage encore plus serré avec des partenaires locaux. Je continue d'ailleurs à encourager ces adaptations, qui semblent donner lieu à des résultats positifs.

J'ai également appris que les membres du personnel engagés grâce aux moyens complémentaires ont apporté et continuent à apporter un appui considérable aux équipes. Ces agents ont soutenu la mise en œuvre de projets spécifiques dans les écoles au service des élèves. Les équipes éducatives l'ont notamment souligné à plusieurs reprises lors de mes visites dans les établissements, et je m'en réjouis.

Quant aux aides complémentaires issues du Plan de relance européen, le décret-programme du 14 juillet 2021 précise les montants alloués aux centres PMS du 1^{er} janvier au 30 juin 2022. Par ailleurs, deux mécanismes de renforcement de ces centres sont prévus. Le premier prolonge l'action de l'ensemble des centres PMS au plus tard jusqu'à la fin de l'année 2022. Le second vise à renforcer les centres de plus grande taille assurant la guidance de 5 000 élèves.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Madame la Ministre, je me réjouis de savoir que les mesures à l'égard des centres PMS vont être prolongées jusqu'en décembre 2022 et que vous allez amener une piste de solution pour les plus grands centres. J'aurais cependant souhaité davantage de précisions sur le calendrier, mais j'imagine que ces moyens parviendront aux centres dès que possible.

Tout comme vous, je pense que chacun doit se réinventer dans ses fonctions, et les centres PMS ne font pas exception. Effectivement, certains partenaires locaux – que la crise avait parfois rendus plus disponibles, comme les maisons de jeunes et les services d'aide en milieu ouvert (AMO) – ont pu créer des réseaux, et il est idéal que ce processus puisse se poursuivre.

Enfin, vous avez pu voir sur le terrain que des projets spécifiques ont été lancés grâce aux moyens engagés. Je ne sais pas si des rapports d'activités et d'utilisation des moyens sont prévus. J'imagine que le plan de relance ne vous laisse pas le choix. C'est peut-être moins clair dans le cadre des autres moyens destinés à l'enseignement fondamental.

Il ne faut certes pas amener chacun à devoir tout justifier systématiquement, mais de tels rapports donneraient peut-être une vision des bonnes pratiques qui ont pu avoir cours ces derniers mois.

1.6 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Sort des centres de dépaysement et de plein air (CDPA)»

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Jusqu'à l'entrée en vigueur du décret spécial du 7 février 2019 portant création de l'organisme public chargé de la fonction de Pouvoir organisateur de l'Enseignement organisé par la Communauté

française, qui a institué Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) en tant qu'organisme public autonome, les centres de dépaysement et de plein air (CDPA) relevaient du réseau organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Lors de la création de WBE, ils ont été rattachés à la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO). Toutefois, ils ont été utilisés de tout temps par l'ensemble des réseaux.

Régulièrement, les directions de ces centres nous interpellent à propos de rumeurs d'un retour dans le giron de WBE. Madame la Ministre, ces rumeurs sont-elles fondées? J'ai déjà interrogé le ministre Daerden à ce sujet, lui qui est chargé des infrastructures scolaires et de la tutelle sur WBE. Sa réponse a manqué de clarté, sa double fonction ne facilitant peut-être pas les arbitrages.

Plus que des bâtiments, ce sont surtout des hommes et des femmes qui dépendent de ce dossier. Ils travaillent depuis des années dans les CDPA et ont vécu une année étrange puisque ceux-ci ont dû fermer leurs portes en raison de la pandémie. Ils sont évidemment inquiets quant à leur avenir. Pouvez-vous faire le point sur ce dossier? Des discussions sont-elles en cours au sein du gouvernement? Une décision a-t-elle déjà été prise en faveur du maintien des CDPA au sein du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Si oui, quel type d'organisation a été choisi? Avez-vous rencontré des représentants des directions et du personnel des CDPA? Dans l'affirmative, qu'est-il ressorti de ces consultations? Dans la négative, quand pourriez-vous vous entretenir avec eux?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Avant toute prise de décision, il m'a semblé indispensable de réaliser un état des lieux de chaque CDPA, à la fois sur le plan humain, sur le plan de l'offre de services et sur celui des infrastructures. En effet, les modalités d'accueil et l'environnement de ces centres sont très variés et correspondent à des besoins tout aussi différents les uns des autres. À cet égard, la DGEO s'est rendue dans chacun de ces CDPA et dialogue constamment avec leurs directions dans une optique d'harmonisation de l'offre. Les organisations syndicales sont aussi régulièrement consultées à ce sujet lorsque j'organise des rencontres avec elles.

Sur cette base, différents scénarios relatifs au statut des membres du personnel concerné sont à l'étude; j'insiste sur le fait qu'à ce stade, aucune piste n'est exclue. Aucun échange n'a encore eu lieu au sein du gouvernement à ce sujet, mais cette démarche figure évidemment au programme, d'autant que des modifications des textes légaux ou réglementaires devront être envisagées, quelle que soit la piste retenue.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Je note que chaque CDPA a été consulté. L'établissement d'un état des lieux constitue un bon début. Néanmoins, il faut trouver une solution qui soit la plus efficace et qui valorise le mieux l'expertise existant dans ces CDPA. Je n'ai pas d'idée précise de ce qui serait idéal, mais, quelle que soit la solution retenue, il faudra qu'elle tienne compte de la réalité

actuelle, des membres du personnel, de leur expertise et de la façon idoine de la valoriser. Cette ligne de conduite doit nous guider et leur est due au regard de l'accueil qu'ils offrent à des élèves découvrant des régions différentes grâce aux classes vertes. Il convient donc de maintenir l'efficacité de ces structures sur notre territoire.

1.7 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Enquête sur le métier d'enseignant et initiative d'un pouvoir organisateur pour lutter contre la pénurie»

1.8 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs, intitulée «Résolution de la pénurie d'enseignants?»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Dans la présente question, j'ai lié deux éléments. En France s'est déroulée une grande enquête en ligne afin d'évaluer le ressenti des enseignants et trouver des pistes d'amélioration à leur quotidien; 22 225 enseignants y ont répondu. Parmi les résultats, certaines choses étonnent.

D'après les commentaires de cette enquête, «malgré les derniers mois perturbés par la crise sanitaire, les enseignants continuent d'aimer leur métier: 72 % disent trouver du plaisir dans leur travail, et 70 % se déclarent fiers d'exercer ce métier». L'enquête souligne que la «motivation des professeurs est la plus forte dans les cinq premières années de leur expérience». Au global, plus de trois professeurs sur quatre (76 %) disent voir l'impact de leur travail sur la réussite de leurs élèves. Et pourtant, seuls 8 % des enseignants recommanderaient à un ami de s'engager dans cette voie. J'y vois un paradoxe et cela m'étonne. Évidemment, en France, la carrière des enseignants et leurs conditions de travail et de rémunération diffèrent de chez nous. Cependant, ce sont quand même des personnes dans des classes, face à des élèves et avec les mêmes questionnements relatifs à l'éducation, à la citoyenneté, aux apprentissages de base, aux problèmes environnementaux et sociétaux.

Pour faire écho aux difficultés de motivation à moyen et à long termes qui ont des conséquences sur le décrochage des enseignants, qu'elles soient présentes en France – mais elles ne sont pas analysées par l'enquête – ou en Belgique – on le sait grâce notamment aux indicateurs de pénurie –, la ville de Bruxelles a récemment communiqué sur sa manière de recruter et d'accrocher les enseignants, en trois axes. Le premier axe concerne les enseignants débutants. C'est finalement lié au décret du 4 février 2016 portant diverses dispositions en matière d'enseignement, qui prévoit des mesures pour l'accueil de nouveaux enseignants, notamment la désignation d'un référent, notion que renforce le décret du 14 mars 2019 portant diverses dispositions relatives à l'organisation du travail des membres du personnel de l'enseignement et octroyant plus de souplesse

organisationnelle aux Pouvoirs organisateurs. En effet, on peut dégager quelques heures pour un enseignant aguerri et expérimenté afin qu'il puisse devenir enseignant référent.

Le pouvoir organisateur, c'est-à-dire la ville de Bruxelles, a songé à deux autres axes, l'un pour faciliter des réorientations de carrière en collaboration avec Actiris, et l'autre pour former des instituteurs bilingues grâce à des cours en immersion entre deux hautes écoles bruxelloises, une francophone et une flamande.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de cette étude? Quelles leçons tirez-vous de ses constats, *mutatis mutandis*, pour nos personnels de l'enseignement? Avez-vous eu l'occasion de discuter avec votre homologue français sur les réformes qu'il a menées, au regard de celles du Pacte pour un enseignement d'excellence? Quels seraient les enseignements que vous pourriez en tirer?

Une telle étude a-t-elle déjà été menée en Fédération Wallonie-Bruxelles? Dans la négative, ne serait-il pas opportun, afin de lutter contre la pénurie, de réaliser une telle enquête? Étant donné le vécu récent des enseignants, il serait intéressant de connaître leur état d'esprit. Certes, la crise sanitaire est survenue, mais le Pacte poursuit son cours. Une forme de consultation indirecte pourrait amener des éléments intéressants.

Enfin, j'aimerais avoir votre avis sur le plan développé par la ville de Bruxelles. Certes, tous les éléments de ce plan ne sont manifestement pas neufs, mais cela ne pourrait-il pas inspirer d'autres pouvoirs organisateurs en ce qui concerne la lutte contre la pénurie d'enseignants?

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – La ville de Bruxelles a déclaré récemment avoir résorbé la pénurie d'enseignants dans les écoles dont elle est le pouvoir organisateur. Les chiffres qu'elle avance sont en effet encourageants puisqu'il restait, en ce début d'année scolaire, une bonne centaine de périodes à pourvoir pour un total de 16 000. La ville déclare avoir déployé depuis 2018 un plan antipénurie qui porterait aujourd'hui ses fruits.

Sans en détailler les mesures, on constate que l'accueil des nouveaux enseignants a été amélioré. D'une part, ils bénéficient, avant leur entrée en fonction, de trois journées complètes de formation organisées par différents acteurs pédagogiques. D'autre part, dès leur arrivée dans leur établissement, un accompagnement individualisé par un professeur référent est prévu. En outre, les personnes qui désirent se réorienter vers l'enseignement ont la possibilité de se former en horaires adaptés.

Pour combler le manque d'instituteurs bilingues, les étudiants concernés de la Haute École Francisco Ferrer sont envoyés à la *Erasmushogeschool Brussel* pour suivre des cours en immersion, et vice versa.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de cette évolution chiffrée? Selon vous, est-il possible de tirer des leçons de cette expérience à plus grande échelle?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – J'ai bien naturellement pris connaissance de l'initiative de la ville de Bruxelles, tout comme de celle de la Haute École Louvain en Hainaut (HELHa), «*Go teaching*», parcours pédagogique alternatif tenant compte des compétences déjà acquises par une personne dans ses études précédentes.

En revanche, je n'ai pas eu l'occasion de parcourir l'étude française à laquelle vous faites référence, Madame la Ministre, et n'ai pas encore pu m'entretenir avec mon homologue français sur ce sujet.

Le protocole d'accord sectoriel 2019-2020 prévoyait de rédiger, en concertation avec les organisations syndicales, fédérations de pouvoirs organisateurs et Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), le cahier des charges d'une étude visant à objectiver le temps de travail du personnel de l'enseignement, à tous les niveaux de l'enseignement obligatoire et non obligatoire. La crise sanitaire a toutefois quelque peu retardé la mise en œuvre de ce projet.

Par ailleurs, le gouvernement m'a chargée d'installer un groupe de travail inter-cabinets permettant d'envisager des aspects plus qualitatifs en lien avec la thématique des enseignants de seconde carrière, et d'identifier une manière de sérier les problèmes relatifs à la valorisation de l'ancienneté barémique.

Ce groupe aura également pour mission de dégager des possibilités de parcours de réorientation professionnelle pour les enseignants de seconde carrière, avec un point d'attention spécifique porté sur les cours de langues modernes: 2023, c'est déjà demain. Il associera les services du gouvernement et des représentants de la formation pour l'enseignement.

Les deux expériences précitées tombent à point nommé pour alimenter ce débat. Nous aurons très certainement l'occasion d'y revenir dans les prochains mois.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Je vous remercie, Madame la Ministre, d'avoir soulevé la question de la valorisation de l'ancienneté barémique. Il s'agit de l'un des éléments importants pour attirer les futurs enseignants, qui se forment en quatre ans, dans la fonction. Il y a parfois, à ce sujet, des différences entre les discours de M. Jeholet et de M. Daerden, comme nous l'avons remarqué hier en commission du Budget. C'est un chantier important, qui vous concernera aussi puisque vous serez la première «*utilisatrice*» des enseignants nouvellement formés.

Concernant la valorisation de l'ancienneté, une partie du décret du 17 juillet 2020 portant des mesures en vue de lutter contre la pénurie prévoyait de valoriser un certain nombre d'années d'ancienneté pour des personnes en seconde par-

tie de carrière qui entraînent dans l'enseignement. Cette valorisation était liée au futur barème de la formation initiale des enseignants (FIE) pour tenter d'avoir une vision globale des barèmes des enseignants, que ces derniers exercent le métier depuis le début de leur carrière ou non.

Il s'agit d'un énorme chantier et je mesure qu'il ne sera pas achevé en deux réunions. Je ne peux que vous encourager à joindre ces deux dossiers dans la même discussion. Il est d'ailleurs positif que la Fondation de l'enseignement y soit associée. Il faudra également réfléchir à la problématique de la tension barémique entre les directeurs, notamment ceux de l'enseignement fondamental et des degrés d'observation autonomes, et leurs enseignants, dont les titulaires du master en sciences de l'éducation qui connaissent une tension barémique disproportionnée par rapport à la charge de travail des directeurs.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Je pense que la revalorisation barémique sera nécessaire si nous voulons améliorer l'attractivité de la fonction d'enseignant. Vous ne vous êtes pas tellement exprimée, Madame la Ministre, sur les mesures décrites par la ville de Bruxelles. En ce qui me concerne, j'ai tendance à penser que les mesures de ce type ne peuvent pas suffire. Même si je dois m'incliner devant les chiffres publiés par la Ville de Bruxelles, des mesures plus structurelles seront nécessaires pour résoudre globalement la pénurie.

Je suis toutefois d'avis que deux de ces mesures – particulièrement celle de l'encadrement des jeunes enseignants par des enseignants plus expérimentés – pourraient s'appliquer de façon plus large. Ainsi, à Bruxelles, le PTB estime que le développement du bilinguisme est important. Cette expérience d'échange d'instituteurs entre deux écoles, une francophone et une néerlandophone, nous semble donc intéressante et pourrait être généralisée, à l'échelle bruxelloise en tout cas.

1.9 Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «L'immersion linguistique est-elle en danger?»

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – J'aborderai l'immersion linguistique sous deux prismes: celui de l'impact négatif de la réforme des rythmes scolaires et celui des épreuves externes certificatives.

Dans la version actuelle de la réforme des rythmes scolaires, une semaine de congé restera commune avec la Flandre lors du congé de Toussaint. Pour le congé de Carnaval, il y aura une semaine de congé en commun ou pas en fonction des années. Quant au congé de Pâques, il peut parfois y avoir deux semaines de décalage. Cette situation posera un problème aux familles dont les enfants sont scolarisés en Flandre, à Mouscron, à Bruxelles ou à Welkenraedt. Il en va de même pour les enseignants travaillant dans des écoles de l'autre Communauté. La situation est identique pour les enseignants flamands engagés en Wallonie ou à Bruxelles dans des écoles francophones en immersion linguistique.

Aujourd'hui, les directions ont de grandes difficultés à trouver le candidat idéal qui, à la fois, porte le bon titre et présente le niveau linguistique suffisant de «*native speaker*» ou dispose du certificat de connaissance approfondie de la langue d'immersion (CCALI). Le décalage des congés pourrait mettre un terme au détachement ou à l'engagement classique d'enseignants flamands dans les écoles francophones.

Par ailleurs, alors que la Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit un débat sur les langues modernes, les élèves en immersion linguistique passent toujours les épreuves du certificat d'études de base (CEB), du certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) et du certificat d'études du premier degré de l'enseignement supérieur (CE1D) dans la langue d'apprentissage, à savoir le français, même s'ils étudient l'histoire, les mathématiques ou les sciences en néerlandais, en anglais ou en allemand. C'est en effet ce que prévoit le décret du 11 mai 2007 relatif à l'enseignement en immersion linguistique. La conséquence est que les enfants qui, depuis six ans, apprennent à compter et à réfléchir en néerlandais dans certaines branches apprennent du vocabulaire français de mathématiques et de sciences au moyen d'un cahier de traduction pour pouvoir passer le CEB correctement.

Madame la Ministre, pouvez-vous faire le point sur l'évolution du nombre d'écoles en immersion linguistique? Cette année a-t-elle vu éclore de nouveaux projets? Dans l'affirmative, dans quelle zone et à quel niveau d'enseignement? Avez-vous mesuré l'impact de la réforme des rythmes sur l'immersion linguistique, en termes d'enseignants qui traversent la frontière linguistique pour enseigner le néerlandais, l'anglais ou l'allemand à nos jeunes francophones?

Par ailleurs, une députée de la majorité bien informée a évoqué lors d'un débat télévisé le fait que vous travailliez sur un projet qui donne «une véritable ambition» à l'immersion linguistique. Il semblerait, selon cette députée, que le gouvernement renoue également avec les autres Communautés pour relancer les échanges d'enseignants entre Communautés et prépare un décret sur l'immersion double? Pouvez-vous partager les grandes lignes de ce projet?

Concernant les épreuves externes certificatives, le chantier du Pacte pour un enseignement d'excellence relatif à cette thématique a-t-il porté sur cette possibilité de modification du décret? Le Comité de concertation du Pacte s'est-il penché sur le sujet? Quelles en sont les éventuelles conclusions et perspectives?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – À ce stade de l'année scolaire, je ne dispose pas encore de chiffres actualisés sur l'évolution du nombre d'écoles en immersion linguistique. Je dois donc vous renvoyer à ce que j'ai communiqué au mois de janvier dernier. Toutefois, en matière de nouveaux projets, l'Athénée Royal Lucienne Tellier à Anvaing organise depuis cette rentrée scolaire, avec mon autorisation, un enseignement renforcé en double immersion en première année de l'enseignement secondaire.

Comme je l'avais annoncé à la mi-septembre, un avant-projet de décret viendra prochainement conforter la base réglementaire du projet qui a été instauré par le pouvoir organisateur Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) à Anvaing. Ce texte devrait également faciliter la concrétisation d'autres projets d'enseignement en immersion, tels que celui mené par la ville de Bruxelles, qui souhaite créer une école organisant la double immersion, en partenariat avec l'Université libre de Bruxelles (ULB) et la *Vrije Universiteit Brussel* (VUB). Il s'agit du seul projet de ce type dont j'ai connaissance à ce jour. J'attends toujours l'avis de l'Inspection des finances à ce sujet. Pour votre parfaite information, ce projet sera, lors de son parcours, soumis notamment à l'avis de l'Organe d'observation et d'accompagnement de l'apprentissage par immersion, en sus des procédures de négociation réglementaire.

Une concertation avec le gouvernement flamand et celui de la Communauté germanophone sera entamée prochainement, avec la création d'un groupe de travail, présidé par le ministre-président, en matière d'échanges d'enseignants. Ce groupe envisagera la création de mécanismes qui favoriseraient de tels échanges.

En ce qui concerne la réforme des rythmes scolaires, les enseignants provenant des autres Communautés devront a priori suivre le calendrier scolaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je souhaiterais tout de même souligner que mon homologue flamand a demandé récemment l'avis des acteurs institutionnels sur cette thématique. Le débat n'a donc pas fini de rebondir en Flandre et je m'en réjouis.

Le projet de modification décrétole n'affectera pas les évaluations externes, dans la mesure où les compétences à atteindre sont identiques, que l'élève suive un enseignement en immersion ou non. Il semble logique que les épreuves externes communes visant à certifier l'acquisition soient dispensées dans la même langue pour tous. Par ailleurs, la confection d'épreuves différentes pour chacune des langues d'immersion est un processus plus complexe qu'une simple traduction. En effet, il convient de garantir l'égalité du niveau de difficulté des épreuves. Les experts en didactique de la matière concernée ne maîtrisent pas forcément les nuances des différentes langues et les traducteurs ne connaissent pas forcément les référentiels sur lesquels s'appuient les épreuves. L'objectif d'équité visé par les épreuves externes communes ne pourrait dès lors pas être assuré. Sur ce point, je dois faire preuve d'une prudence absolue.

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Madame la Ministre, en ce qui concerne les épreuves certificatives et l'équité des évaluations, je peux entendre votre argument. En revanche, il a un peu de mal à tenir la route si l'on sait que les enfants n'étudient plus que du vocabulaire à partir du mois de février. Je l'ai vu de mes propres yeux; je sais donc de quoi je parle. Les nombreux bénéficiaires de l'immersion sont alors perdus.

Je vais me satisfaire des chiffres que vous m'avez donnés jusqu'à présent, mais je vous réinterrogerai à leur sujet

Concernant l'impact de la réforme des rythmes scolaires, les directeurs de certaines écoles doivent déjà réduire le nombre de classes d'immersion, notamment en première et deuxième années de l'enseignement secondaire. Là aussi, je parle par expérience. Les directeurs qui avaient prévu d'avoir trois classes d'immersion doivent annoncer qu'il n'y en aura finalement qu'une parce qu'ils ne disposent pas de professeurs en nombre suffisant. Le manque d'enseignants empêche ainsi certains élèves inscrits dans des écoles proposant de l'immersion de bénéficier de cet enseignement. C'est un vrai problème. La recherche de locuteurs natifs est donc essentielle. Il est positif qu'un travail soit effectué en ce sens.

La concertation avec votre homologue flamand, que je prônais depuis longtemps, est une bonne nouvelle. J'ai lu qu'il avait lancé une étude sur les rythmes scolaires, dont les résultats sont attendus en avril 2022. Peut-être devriez-vous donc éviter d'avancer trop vite de votre côté afin de pouvoir vous appuyer sur le travail effectué par votre homologue qui envisage désormais, lui aussi, une telle réforme. Je suppose que les conclusions de son étude seront identiques à celles de l'étude effectuée par la Fondation Roi Baudoin. Encore une fois, je propose que vous reportiez la réforme d'un an et que vous envisagiez son application pour la rentrée 2022-2023. Ce délai vous permettra d'organiser une véritable concertation avec vos homologues des autres Communautés.

1.10 Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Éducateurs d'internat»

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Le nombre d'élèves internes en Fédération Wallonie-Bruxelles, tous réseaux confondus, est en nette diminution ces dernières années. La pandémie a encore accentué cette tendance: pour certains établissements déjà à la limite des normes de maintien, le fait de ne pas pouvoir organiser des journées portes ouvertes, des séances d'information ou des visites des locaux pour montrer aux parents et élèves que les internats d'aujourd'hui ont peu à voir avec ceux d'antan, c'est tout bonnement catastrophique. Cela met à mal le projet éducatif et pédagogique des pouvoirs organisateurs, qui injectent des fonds propres pour le maintien des infrastructures et de la qualité des services.

En outre, tous les internats ne bénéficient pas des mêmes normes d'encadrement concernant les éducateurs et éducatrices. Ceux qui relèvent de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) font partie intégrante du cadre, tandis que ceux qui appartiennent à l'enseignement subventionné dépendent du budget propre des pouvoirs organisateurs, même s'il existe des formules comme les agents contractuels subventionnés (ACS) et les aides à la promotion de l'emploi (APE). Il subsiste donc une inégalité de traitement entre les réseaux.

Malgré qu'ils bénéficient d'un cadre plus aisé, les éducateurs d'internat de l'enseignement organisé ont exprimé certaines récriminations à propos de leur cadre de travail. D'après eux, les élèves provenant des structures de l'aide à la jeunesse hébergés dans leur internat comptent pour un en termes d'encadrement, comme un élève «classique», alors que, dans l'enseignement, ils sont considérés comme valant pour un coefficient d'un et demi. Sachant qu'une grande partie des enfants «classiques» en internat nécessitent déjà une attention particulière, si les jeunes issus des structures d'aide à la jeunesse ne sont pas considérés comme devant être plus encadrés, la tâche devient très compliquée. Il existe d'ailleurs déjà des situations de décrochage scolaire ou s'en approchant.

La vie d'éducateur n'est pas simple: généralement, un éducateur commence son service vers 15h00, s'informe de la situation générale de son groupe, puis fait la tournée des écoles pour reprendre ses internes. S'ensuivent des moments d'études, de repas et d'animations socio-éducatives, culturelles ou sportives avant l'extinction des feux. Les internes sont de tous âges, fréquentent toutes sortes d'écoles et vivent des situations personnelles différentes. Ils ont besoin d'une écoute et d'une attention particulières.

Les éducateurs signalent également qu'il leur est difficile de suivre des formations, d'une part, parce que le panel des formations est assez réduit et, d'autre part, parce qu'ils risquent de priver l'internat de leur présence et de surcharger leurs collègues déjà à la peine.

Ils sont également insatisfaits en ce qui concerne les nuits dormantes. Actuellement, considérant que l'éducateur peut dormir durant la nuit, même s'il doit toujours maintenir une certaine veille, ses heures de prestation ne sont comptabilisées qu'à hauteur de quatre heures par nuit. Votre prédécesseure, Mme Schyns, avait fait passer ce nombre à quatre heures par nuit à travers le décret du 3 mai 2019 portant diverses dispositions en matière d'enseignement obligatoire et de bâtiments scolaires, ce qui correspond aux règles en vigueur en Communauté flamande. Cependant, les éducateurs, estimant cette avancée insuffisante, ont déposé un recours en annulation devant la Cour constitutionnelle. Cette dernière a rejeté ce recours dans son arrêt n° 120/2021, rendu le 30 septembre 2021. Les éducateurs concernés sont donc déçus et continuent à s'interroger.

Madame la Ministre, envisagez-vous de revoir, dans les normes d'encadrement, le coefficient relatif aux internes provenant des services d'aide à la jeunesse? Existe-t-il des formations spécifiques pour ces éducateurs? Quels opérateurs les organisent? Quel a été le taux de fréquentation de ces formations lors des années précédentes?

Comment l'arrêt de la Cour constitutionnelle a-t-il été reçu par le gouvernement? Bien que la Cour ait donné raison à la Communauté française, le gouvernement envisage-t-il, à moyen ou long terme, de revoir le nombre d'heures

dormantes pour les éducateurs d'internat? À défaut, une revalorisation barémique ne pourrait-elle pas constituer une solution intermédiaire?

Avez-vous prévu de rencontrer une délégation des éducateurs d'internat? Ne serait-il pas opportun de les rencontrer pour aborder toutes leurs plaintes et pas uniquement celles qui ont trait aux heures dormantes?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, à ce stade de la législature, le gouvernement n'envisage pas de revoir les normes d'encadrement relatives aux internats ou le nombre d'heures dormantes pour les éducateurs. Mon cabinet a déjà rencontré une délégation d'éducateurs; j'en ai moi-même croisé certains lors de visites de terrain. Je connais donc bien leurs doléances.

Les formations interréseaux organisées par l'Institut de la formation en cours de carrière (IFC) sont accessibles aux éducateurs travaillant en milieu scolaire, en ce compris les éducateurs d'internat. Certaines formations leur sont d'ailleurs spécifiquement adressées, notamment celles qui portent sur la prévention et la gestion des conflits entre élèves et des problématiques de violence, sur la gestion de la violence et les réponses éducatives et citoyennes à y apporter, sur les échanges de pratiques entre éducateurs ou encore, dans le domaine des techniques d'animation, sur la prise en charge d'un groupe de jeunes hors de la classe.

Depuis l'année scolaire 2018-2019, il n'est plus possible d'établir une distinction précise entre les éducateurs travaillant dans les écoles et dans les internats, cette précision n'étant pas demandée au moment de l'inscription sur le site de l'Institut interréseaux de la formation professionnelle continue (IFPC). Concernant la fréquentation de ces formations, je vous renvoie aux statistiques que j'annexerai à ma réponse. Par ailleurs, les réseaux d'enseignement organisent également des formations liées à leurs projets pédagogiques.

Le gouvernement a pris acte de l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 30 septembre 2021, qui valide l'approche de la Fédération Wallonie-Bruxelles en concluant à l'absence de discrimination dans le chef des éducateurs, ceux-ci se trouvant dans une situation objectivement différente de celle des autres membres de la fonction publique, eu égard à la nature particulière de leurs prestations. Toutefois, mon administration et moi-même devons encore analyser les conséquences de cet arrêt, que nous n'avons pas terminé d'examiner.

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Un éducateur doit parfois s'occuper d'une vingtaine de jeunes, parfois plus quand un collègue est absent. Il doit leur transmettre de nombreux messages et valeurs. Pour le remplacer, il faut parfois attendre dix jours, comme dans l'enseignement.

La situation sur le terrain est donc délicate: l'encadrement pose des problèmes, les horaires sont difficiles et les situations individuelles sont compliquées. Ces

facteurs pèsent aussi sur le recrutement, étant donné que la plupart des éducateurs fraîchement diplômés souhaitent devenir éducateurs de jour pour pouvoir rentrer tous les jours à leur domicile et profiter de leur famille. Or, les contraintes horaires ne le permettent pas toujours. Nous devons donc soutenir les éducateurs.

Il y a lieu d'examiner avec attention l'hébergement en internat des jeunes issus du secteur de l'aide à la jeunesse, en particulier la différence de comptabilisation de ces jeunes entre les internats et les écoles. Il faut concentrer nos efforts sur ce problème; il ne sera pas résolu en une journée, certes, mais nous devons nous y atteler afin de discerner les possibilités d'amélioration. Cela permettrait d'évoluer positivement et de répondre à une attente légitime.

1.11 Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Évolution des mesures sanitaires dans les écoles»

1.12 Question de M. Jean-Philippe Florent, intitulée «Augmentation des cas de Covid-19 dans les écoles»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Madame la Ministre, lors de ma dernière interpellation à ce sujet, vous m'indiquiez que la problématique du *tracing* et des *clusters* ferait partie des questions dont vous souhaitiez débattre à nouveau lors de la prochaine conférence interministérielle Santé (CIM Santé). Cette CIM Santé s'est réunie le 29 septembre. De son côté, la Flandre a décidé qu'à partir du 1^{er} octobre, les élèves ne devaient plus porter le masque dans les écoles secondaires, les académies et l'enseignement de promotion sociale, sauf à Bruxelles où le taux de vaccination est plus faible. J'ai lu également dans le journal «*Le Soir*» de ce jour que la campagne d'information et de sensibilisation dans les écoles bruxelloises n'avait pas atteint les objectifs que vous vous étiez fixés.

Quel est le résultat concret des discussions au sein de la CIM Santé? Quelles décisions ont-elles été prises par le gouvernement et avec vos collègues, les ministres Glatigny et Linard, en réponse aux questions que vous n'avez pas manqué de faire relayer? Envisagez-vous de suivre votre collègue flamand chargé de l'Enseignement, au niveau de l'enseignement secondaire et des académies? Les règles seront-elles aussi assouplies en Fédération Wallonie-Bruxelles? Si oui, à quelle échéance ou selon quels indicateurs? Avez-vous rencontré les acteurs institutionnels de l'enseignement ainsi que les directions d'école qui doivent mettre en application vos directives ou recommandations?

Y a-t-il une évolution dans la répartition des charges entre services de promotion de la santé à l'école (PSE) et directions en ce qui concerne les démarches administratives relatives au *tracing* des élèves et des membres de leur personnel, démarches qui leur incombent depuis la publication de la circulaire 8251 du 8

septembre 2021 intitulée «*COVID-19 – Procédure pour la gestion des cas et des contacts Covid-19 en collectivités d’enfants: Écoles*»? Vous aviez précisé que le cadre et la responsabilité revenaient toujours aux services PSE, mais que c’étaient les directions qui s’en chargeaient dans les faits.

Enfin, pouvez-vous faire le point sur la campagne d’information et de sensibilisation et sur la vaccination, dans les écoles bruxelloises? Quels sont les freins à la réussite de cette campagne? Quels leviers comptez-vous actionner pour encourager la vaccination des jeunes? Je suppose que vous avez régulièrement des contacts avec la ministre Linard à ce propos, ainsi qu’avec le ministre de la Santé de la Commission communautaire commune (COCOM).

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Madame la Ministre, je souhaite faire le point sur l’évolution de l’épidémie dans les écoles et sur les chiffres disponibles. Lors de la dernière réunion de notre commission, le 29 septembre, les tendances concernant la circulation de la Covid-19 dans les écoles étaient plutôt stables et rassurantes. Vous aviez partagé avec nous, avec les précautions d’usage, les chiffres à votre disposition: sur 2 500 écoles, onze étaient fermées, et au moins une classe était fermée dans 101 écoles.

J’entends votre prudence par rapport aux chiffres communiqués par les services PSE. Quoi qu’il en soit, les relevés de ces derniers pour la semaine 38, soit du lundi 20 septembre 2021 au dimanche 26 septembre, étaient plus préoccupants. Toutefois, depuis le dépôt de ma question, les chiffres ont à nouveau diminué. Entre les semaines 37 et 38, force est de constater une augmentation de 997 à 4 000 cas parmi les élèves de l’enseignement fondamental et de l’enseignement secondaire et une augmentation de 94 à 1 200 cas pour la même période parmi les membres du personnel. Ces chiffres sont retombés aujourd’hui à 1 400 cas au total. Cette fluctuation importante m’interpelle également. Ne faut-il pas réfléchir effectivement à la fiabilité des chiffres des services PSE?

Suivez-vous cette évolution? Les nombres de classes et d’écoles fermées ont-ils augmenté de manière similaire? Les services PSE ont déposé un avis de grève en raison de la surcharge de travail. Parviennent-ils à assurer le suivi des contacts? Est-il prévu de revoir et de renforcer les campagnes d’information dans les écoles? Enfin, quel est le seuil envisagé par bassin scolaire pour assouplir les mesures?

Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation. – Madame la Députée, Monsieur le Député, l’augmentation du nombre de cas recensés par l’Office de la naissance et de l’enfance (ONE) que vous avez évoquée, Monsieur Florent, n’est, en réalité, pas due à une aggravation de la situation sanitaire, mais au meilleur taux de réponse des équipes PSE. Comme le précise d’ailleurs l’ONE dans son relevé de cas de la semaine du 20 au 26 septembre, l’exhaustivité des données de cette semaine était de loin supérieure à celle des semaines précédentes, 90 % des équipes PSE ayant rapporté des données contre 43 % seulement la semaine pré-

cédente. Il n'est donc pas question d'une hausse du nombre de cas et d'incidences. D'ailleurs, pendant la semaine du 27 septembre au 3 octobre, le nombre de cas est passé de 1 800 à 1 451. Vu l'exhaustivité des données, force est donc plutôt de constater une tendance à la baisse du nombre de contaminations. Vous comprenez donc pourquoi je vous disais tout à l'heure que j'appréhende ces chiffres avec prudence. Un taux de réponse de 43 % n'est pas suffisant pour se faire une idée générale de la situation.

Comme je vous l'ai dit ce matin, la tendance à la baisse du nombre de contaminations des tranches d'âge qui nous concernent s'observe également dans les données de Sciensano pour les enfants de 0 à 9 ans et de 10 à 19 ans. Ces chiffres fournissent, par extrapolation, un bon aperçu de la dynamique épidémiologique chez les jeunes en âge d'obligation scolaire. Ces sept derniers jours, nous assistons à une diminution sensible du nombre de cas dans ces deux tranches d'âge.

Il se confirme de plus en plus que l'impact de la rentrée est absorbé et que le choc annoncé ne s'est pas produit. Malgré le variant delta et même si les moins de 12 ans ne sont que marginalement concernés par la vaccination, les écoles ne sont toujours pas un moteur de l'épidémie. J'espère donc que plus personne ne remettra ce constat en question et que nous pourrions rapidement normaliser complètement la vie des enfants à l'école.

Madame Vandorpe, l'enseignement n'a pas été abordé lors des discussions de la CIM Santé du 29 septembre. Je participe néanmoins aux CIM lorsqu'elles sont élargies aux ministres de l'Enseignement, comme ce fut le cas le 22 septembre. Lors de cette CIM, il a été décidé d'assouplir les règles de quarantaine des enfants de douze ans et moins.

La circulaire 8302 du 7 octobre 2021, intitulée «*COVID-19 – Procédure pour la gestion des cas et des contacts Covid-19 en collectivités d'enfants: Écoles*», informe les directions des assouplissements aux règles de quarantaine pour les enfants de l'enseignement fondamental et pour expliquer aux directions les conditions de reprise du suivi des contacts par les services PSE. Veuillez consulter les explications que j'ai fournies à ce sujet lors de la dernière réunion de notre commission. Mme Linard et moi-même continuons à mettre à l'ordre du jour de la CIM Santé la préoccupation du bien-être des enfants touchés par les quarantaines et le dépistage à répétition.

Par ailleurs, j'ai bien pris connaissance de la position flamande sur le port du masque. Les taux de vaccination en Flandre sont sensiblement plus élevés que du côté francophone, bien que les indicateurs soient désormais plus favorables. Nous avons néanmoins décidé de privilégier les assouplissements concernant le suivi des contacts, en espérant obtenir de nouveaux acquis pour cet enjeu essentiel et prolonger les mesures actuellement en vigueur dans les écoles jusqu'à la fin du mois d'octobre. Lisez à ce sujet la circulaire 8293 du 1^{er} octobre 2021, in-

titulée «*COVID-19 – Organisation de la vie scolaire en contexte de crise sanitaire – Enseignement fondamental – Enseignement secondaire – ESAHR*».

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos éléments de réponse. En effet, il faut s'adapter en fonction des chiffres. Il est temps aussi de retrouver une certaine liberté d'activité. Il reste vraiment pénible de porter le masque en classe et dans les couloirs, mais il est aussi devenu de plus en plus difficile pour les enseignants et les éducateurs de faire respecter cette mesure auprès des jeunes qui, aujourd'hui, quand ils vont boire un verre, s'asseyent et enlèvent le masque... En outre, cela est aussi de moins en moins respecté dans la société. Il y a donc vraiment lieu d'évoluer sur ce point!

C'est le cas à Bruxelles, mais aussi dans les régions frontalières ou les régions avec des règles différentes. Par exemple, les Flamands, qui doivent parfois juste traverser la rue pour venir en Wallonie, doivent tout à coup porter un masque, alors que la situation est la même à Bruxelles que dans leur région. C'est donc vraiment très compliqué dans le secteur de l'enseignement, mais aussi dans d'autres secteurs, bien entendu.

Concernant la petite question subsidiaire que j'ai posée à la suite de la parution de l'article de ce matin, je sais bien que je n'aurai pas de réponse. Je ne manquerai toutefois pas de vous interroger très rapidement sur l'analyse que vous faites de la campagne d'information et de sensibilisation à Bruxelles, qui est décevante.

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos éléments de réponse. Vous confirmez la tendance à la baisse et il s'agit là d'un premier point important. En outre, vous soulignez que les écoles restent un lieu qui n'est pas un moteur de la pandémie; c'est aussi un message important.

Effectivement, un éventuel assouplissement, à la fois dans les mesures de *tracing* et dans le port du masque, constituerait une bouffée d'air pour les écoles et serait bien accueilli. Il doit bien entendu correspondre aux chiffres qui, aujourd'hui, sont rassurants. Dès lors, peut-être avez-vous aussi un mandat au sein de la CIM Santé pour imaginer cet assouplissement progressif.

1.13 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Formation des enseignants à l'utilisation des outils numériques en situation d'apprentissage»

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Madame la Ministre, dans les discussions sur le numérique, nous parlons parfois du matériel avec le ministre Daerden, mais aussi des personnes-ressources numériques, des appels à projets et de la collaboration avec les Régions – dans ce dernier cas, j'interroge plutôt le gouvernement wallon.

En revanche, nous avons un peu moins abordé la formation des enseignants en la matière. Or c'est une partie importante de la stratégie numérique pour

l'éducation en Fédération Wallonie-Bruxelles, approuvée par le gouvernement en 2018. Récemment, le professeur Bruno De Lièvre, ancien président du groupe de travail numérique du Pacte pour un enseignement d'excellence, rappelait l'importance de cette formation. La pandémie et la nécessité de donner cours à distance ont fortement stimulé l'utilisation des outils numériques, mais les enseignants se sont souvent formés sur le tas, avec des collègues, sans toujours maîtriser certaines bases ou disposer des bases nécessaires en technopédagogie sur la manière de construire des séquences d'apprentissage numérique exclusivement en ligne ou mixtes.

Le Service général du numérique éducatif (SGNE) a mis en avant le cadre de référence européen des compétences numériques, le DigComp (*Digital Competence Framework for Citizens*) comme source pour développer les compétences des citoyens, mais aussi, et surtout, le DigCompEdu (*Digital Competence Framework for Educators*), qui identifie les compétences numériques spécifiques à développer chez les enseignants et formateurs. Ce dernier devrait servir de base pour les formations continues et la future formation initiale des enseignants que prépare la ministre Glatigny.

Vu la nécessité d'intégrer l'éducation au numérique et par le numérique, pouvez-vous nous indiquer l'état de la situation des formations professionnelles en cours de carrière? Quelles sont les recommandations que la Commission de pilotage du système éducatif (Copi) adresse au gouvernement? Quelles sont celles que la Copi adresse officiellement à l'Institut interréseaux de la formation professionnelle continue (IFPC)? Ces recommandations sont-elles aussi adressées aux autres opérateurs de formation, à travers les cahiers des charges?

Ces formations sont-elles uniquement bureautiques ou centrées sur des outils numériques disciplinaires? Ou prennent-elles en compte les connaissances et rudiments de technopédagogie permettant aux enseignants de développer de véritables dispositifs d'enseignement où le numérique est un outil au service de l'apprentissage de chacun? Des formations ciblées sur les modèles technopédagogiques, la conception de dispositif d'enseignement ou la scénarisation pédagogique multimédia sont-elles proposées, au-delà de la seule appropriation d'un outil particulier? Des collaborations ont-elles vu le jour avec les opérateurs régionaux wallons et bruxellois?

Si nous disposons bien d'un cadre de référence européen rédigé explicitement pour les enseignants, ne serait-il pas utile qu'il soit transposé à la réalité du terrain en Fédération Wallonie-Bruxelles? DigCompEdu sera-t-il utilisé? Dans l'affirmative, je suppose que vous y réfléchirez avec la ministre Glatigny.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Le rapport de la Copi sur la formation numérique n'est pas encore disponible. Madame la Députée, je ne manquerai pas de répondre à votre question à ce sujet dès que possible. Il existe des modules de formation destinés à tous les enseignants, qu'ils soient novices ou

d'un niveau plus avancé qui visent différents objectifs, parmi lesquels l'enseignement d'une discipline par voie numérique, l'apprentissage avec le numérique ou encore l'exploitation d'outils, de matériel, d'applications et de logiciels numériques.

Une note relative à l'établissement d'une coopération publique horizontale entre le groupement d'intérêt public français Pix et la Fédération Wallonie-Bruxelles sur la thématique des compétences numériques a été approuvée le 15 juillet dernier par le gouvernement. Cette coopération vise à toucher tous les acteurs de notre institution concernés par la thématique, qu'ils soient agents, enseignants, élèves, étudiants ou encore citoyens.

Pour ce qui concerne spécifiquement le système éducatif, l'objectif stratégique relatif aux professionnels de l'enseignement est de développer et de valoriser les compétences numériques des acteurs de l'enseignement: enseignants, conseillers pédagogiques, directions, etc. Le choix porté sur Pix découle du référentiel européen des compétences numériques DigComp 2.1. Le référentiel Pix comprend cinq domaines et seize compétences, sur huit niveaux d'acquisition. Ce même groupement analyse par ailleurs un référentiel et des parcours spécifiques destinés aux enseignants, basés sur le DigCompEdu. Celui-ci sera mis à la disposition des enseignants de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'acquisition de compétences minimales du DigComp 2.1 est idéalement un prérequis au développement de compétences DigCompEdu.

Le centre d'expertise numérique qui coordonne le projet Pix en Fédération Wallonie-Bruxelles a sollicité le SGNE pour représenter l'Administration générale de l'enseignement (AGE) et faire partie du comité de pilotage du projet. Le SGNE doit également coordonner les réflexions et les travaux relatifs à la gouvernance et à un déploiement cohérent de Pix dans le système éducatif qui prendra en considération les différents publics. L'approche Pix permettra assurément le développement des compétences numériques des professionnels de l'enseignement.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Je prends bonne note de cet outil dont j'avoue entendre pour la première fois l'existence. Je m'interroge d'ailleurs sur les tenants et aboutissants de Pix; j'irai vérifier. Je ferai de même avec le référentiel puisqu'il existe bel et bien, comme vous l'attestez. Vous nous dites également, Madame la Ministre, qu'il va être mis à la disposition des enseignants. J'imagine que ce n'est pas encore le cas. Dans l'affirmative, cela se fera sans doute par e-classe et j'imagine que des informations supplémentaires seront alors fournies.

Ce sujet est important, car beaucoup d'enseignants sont à la recherche d'outils, même si, en l'espèce, il s'agit d'un référentiel, un outil conçu pour démarrer. Pour ma part, il ne saurait prétendre, seul, à la construction de séquences d'apprentissage. Je vous remercie toutefois pour vos éléments de réponse et je

reviendrai ultérieurement sur ce dossier en votre compagnie pour obtenir à la fois les recommandations de la Copi pour les formations puisque vous indiquez que ce n'est pas encore le cas et, peut-être, pour développer davantage la communication et l'information relatives à Pix.

Mme la présidente. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 12h30 et reprise à 14h00.*

(M. Jean-Pierre Kerckhofs prend la présidence)

M. le président. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

1.14 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Recommandations d'acteurs de terrain en matière d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS)»

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Selon les auteurs d'une récente carte blanche cosignée par une série d'associations actives dans l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) et composées de psychologues, pédopsychiatres et neuropsychologues, «il est temps de replacer cette matière en ordre utile dans le cursus scolaire». Pour les signataires, l'EVRAS apparaît également comme une urgence dans la lutte contre le harcèlement, le sexisme, les violences sexuelles, les inégalités de genre, les violences et les discriminations à l'égard des personnes LGBTQI+ (*Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender, Queer and Intersex*), les inégalités sociales de santé, etc.

Les auteurs adressent cinq recommandations au gouvernement: la réactualisation du protocole d'accord du 20 juin 2013 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française (COCOF) de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) en milieu scolaire; la consolidation des budgets; la labellisation des opérateurs EVRAS; le renforcement de la formation initiale et continue des enseignants et la sensibilisation des futurs enseignants, toutes disciplines confondues, à l'EVRAS. Ces recommandations sont très proches du contenu de la Déclaration de politique communautaire (DPC) et des travaux préalablement menés.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de cette carte blanche? Quelle est votre réaction face aux constats des signataires, qui pointent une absence d'avancée depuis le début de la présente législature? Les recommandations adressées au gouvernement sont-elles travaillées dans les chantiers du Pacte pour un enseignement d'excellence?

Ce sujet a-t-il été discuté récemment au sein du Comité de concertation du Pacte? Dans l'affirmative, quelles seront les prochaines étapes prévues pour faire avancer ce dossier?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, j'ai pris connaissance de la carte blanche que vous mentionnez. J'en retiens en effet «la réelle volonté d'aboutir tant sur la généralisation que sur la labellisation de la part de toutes les ministres chargées de ces matières, en Wallonie et à Bruxelles et en Fédération Wallonie-Bruxelles».

Si la crise sanitaire est venue bousculer quelque peu l'agenda prévu, je voulais néanmoins vous rappeler que j'ai tenu à ce que les animations en EVRAS puissent avoir lieu, y compris au plus fort du confinement et des mesures d'hybridation, considérant que ces opérateurs prenaient en charge des thématiques indispensables faisant partie intégrante des programmes. Je ne dois rappeler à personne les constats alarmants des pédopsychiatres de l'époque.

Cette période n'a toutefois pas été infertile pour autant. La réécriture du protocole d'accord EVRAS en un véritable accord de coopération entre entités a nécessité un dialogue constant avec bon nombre d'associations signataires de la carte blanche. Cet enrichissement a permis d'apporter plus d'ambition aux objectifs des animations en EVRAS et plus de clarté dans le rôle des acteurs du processus.

Parallèlement, les stratégies concertées d'EVRAS, sur la base d'un subventionnement entre les trois cabinets, finalisent une recherche portant sur un guide des contenus. Ce dernier permettra aux acteurs qui mettent en œuvre l'EVRAS d'avoir une vision globale et commune de l'organisation de l'EVRAS scolaire ainsi que de définir l'ensemble des thématiques pouvant être abordées en EVRAS.

Enfin, nous finalisons actuellement un projet de texte au niveau des cabinets signataires. Il faudra ensuite discuter de ce texte avec nos secteurs et dans chaque gouvernement. Je tiens à préciser que les travaux portant sur l'EVRAS ne sont pas travaillés dans les chantiers du Pacte et n'ont dès lors pas été discutés au sein du Comité de concertation du Pacte. Cela pourra toutefois être envisagé vu la volonté d'inscrire l'EVRAS dans le *continuum* pédagogique des élèves et donc en articulation avec les réformes en cours. Notre objectif commun est de pouvoir entamer le parcours d'adoption de ce texte d'ici la fin de l'année civile au plus tard.

J'ajouterai que les recommandations formulées entrent pleinement dans les options suivies, y compris l'intégration transversale dans tous les axes de formation de la formation initiale des enseignants (FIE). À cet égard, vous pourrez demander plus de précisions à ma collègue la ministre Glatigny.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Pourriez-vous, Madame la Ministre, me fournir un éclaircissement? Quand vous évoquez le texte en cours d’écriture qui sera soumis à une concertation et dont l’adoption est prévue à la fin de l’année civile, vous parlez bien du protocole? Vous utilisez parfois le terme protocole, parfois le mot texte.

Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation. – Oui, je vous le confirme.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Le fait que ce protocole attendu par de nombreux acteurs soit prévu pour la fin de l’année est une bonne nouvelle. Je me demande donc pourquoi les associations éprouvent le besoin d’écrire une carte blanche, alors qu’elles sont consultées et que vous nous dites que le dialogue est constant. C’est assez étonnant alors que, visiblement, le dossier avance en arrière-plan et qu’un texte va arriver. L’essentiel est que ce texte, qui va baliser l’ensemble, existe et que les formations et les sensibilisations puissent suivre, aussi bien au niveau des différentes associations que des enseignants qui accueillent les animations dans les classes.

1.15 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Utilisation du Covid safe ticket (CST) dans le cadre des activités scolaires»

1.16 Question de M. Jean-Philippe Florent, intitulée «Retour sur la circulaire 8293 concernant le tracing et impact du Covid safe ticket (CST) sur les activités extra-scolaires»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – L’utilisation du *Covid safe ticket* (CST) a été votée par le Parlement bruxellois, mais pas encore par le Parlement de Wallonie. Dans un article de presse paru ce matin, le ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles énumère des balises essentielles quant à l’application du CST. En effet, son utilisation va avoir un impact important sur les écoles, qui relèvent des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et plus particulièrement sur les activités extrascolaires: classes vertes, activités culturelles, voyages à l’étranger... Or, après que les élèves ont été privés de ce type d’activités pendant près de deux ans, les demandes de sorties augmentent dans les écoles.

Les conditions dans lesquelles les activités extrascolaires pourront se dérouler posent plusieurs questions pratiques. Tout d’abord, ces activités peuvent se dérouler durant les heures scolaires, mais aussi en soirée, par exemple pour les pièces de théâtre. Si certains musées et théâtres doivent rendre obligatoire l’utilisation du CST, cette obligation s’appliquera-t-elle également aux élèves lors des sorties scolaires?

Que va-t-il se passer pour les voyages à l'étranger? Dans ce cas, notre marge de manœuvre est évidemment limitée puisque nous ne sommes responsables que de la réglementation belge. Cela étant, Madame la Ministre, entendez-vous donner des conseils aux écoles à ce sujet? Aujourd'hui, dans les écoles, certains se disent qu'il ne vaut pas la peine d'organiser un voyage de rhéto parce que les enseignants ne sont pas prêts à accompagner leurs élèves à un test PCR tous les deux jours lors de leur séjour dans un autre pays européen. Bref, la situation est très compliquée et tout le monde s'arrache les cheveux dans les écoles. L'utilisation du CST risque aussi de conduire à l'exclusion d'un certain nombre d'élèves et à l'abandon ou au report de certains projets culturels et séjours à l'étranger.

Madame la Ministre, j'ai conscience que vous devrez répondre à mes questions en tenant compte du contexte actuel, c'est-à-dire l'application très large du CST déjà votée en Région de Bruxelles-Capitale, le vote qui doit encore avoir lieu en Région wallonne et la position du ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je souligne d'ailleurs que cette position est très positive puisqu'elle protège les jeunes âgés de douze à seize ans, qui doivent pouvoir participer à un maximum d'activités.

Madame la Ministre, pouvez-vous confirmer que les activités scolaires seront bien dispensées de l'application du CST, au moins pour les élèves âgés de moins de seize ans? Cette dispense vaudra-t-elle aussi pour les enseignants qui accompagneront les élèves? J'imagine que ces points ont fait l'objet de discussions lors desquelles la Fédération Wallonie-Bruxelles a pu défendre ses positions. Où en sont ces discussions?

Par ailleurs, des enseignants m'ont fait part d'une conséquence quelque peu étrange de l'utilisation du CST alors qu'ils préparaient une sortie scolaire: certains enseignants vaccinés se disent qu'ils seront les seuls à pouvoir accompagner les élèves lors des activités extrascolaires parce que leurs collègues non vaccinés ne le pourront pas. Ils se disent que ce seront toujours les mêmes qui devront encadrer les sorties scolaires. Ce problème semble difficile à résoudre. Une circulaire est-elle en voie de rédaction? Dans l'affirmative, quand paraîtra-t-elle? J'imagine que cela dépendra de la date du vote au Parlement de Wallonie; quoi qu'il en soit, fait-elle déjà l'objet de discussions avec les fédérations de pouvoirs organisateurs, les syndicats et les associations de directeurs? Enfin, actuellement, certaines activités extrascolaires ne peuvent avoir lieu que si un pourcentage donné d'élèves est en mesure d'y participer; maintiendrez-vous ce système en parallèle avec une éventuelle application du CST?

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Le CST ne s'applique pas aux secteurs de l'enseignement obligatoire et supérieur, mais pourrait concerner certaines activités extra-muros comme les classes vertes à l'étranger. Madame la Ministre, vous avez été saisie de ces questions et avez tenté d'y répondre, du moins en

partie, à travers la circulaire 8293 du 1^{er} octobre 2021 intitulée «*Covid-19 – Organisation de la vie scolaire en contexte de crise sanitaire – Enseignement fondamental – Enseignement secondaire – ESAHR*».

En ce qui concerne le *tracing*, la circulaire indique qu'«au regard d'une situation sanitaire qui demeure globalement incertaine en raison de l'incidence des cas covid dans certaines régions et de l'absence de progression substantielle dans les taux de vaccination, les échanges entamés avec les experts ne permettent pas d'envisager simultanément des assouplissements sur le *tracing* et sur les normes d'organisation de la vie scolaire dans le contexte du Covid-19».

Quelles données relatives à la situation épidémiologique motivent cette approche prudente? Ces données confirment-elles la nécessité de prolonger le *tracing* partout en Fédération Wallonie-Bruxelles ou allez-vous plutôt plaider pour un assouplissement éventuellement ciblé? Par ailleurs, les statistiques de vaccination diffèrent significativement entre Bruxelles et la Wallonie: à Bruxelles, 34 % de la population entre 12 et 17 ans est vaccinée, contre 61 % en Wallonie. Cette différence notable pourrait-elle aboutir à des règles différentes au sein des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Avez-vous abordé cet aspect avec les experts?

En second lieu, je voudrais revenir sur les activités extra-muros. À l'occasion d'une question à ce sujet lors de la dernière réunion de notre commission, vous avez indiqué que les activités intra-muros et extra-muros bénéficiaient d'une exemption d'application du CST et étaient donc autorisées a priori, même si elles se déroulaient sur plusieurs jours. C'est ce qu'énonce la circulaire, tout en renvoyant les directeurs vers le secteur d'accueil pour connaître les règles et protocoles qui doivent être respectés dans les lieux visités.

Avez-vous prévu de fournir de plus amples éclaircissements à ce sujet? Les enseignants qui doivent accompagner ces activités extra-muros sont-ils concernés par l'exemption? Les questions qui se posent aujourd'hui concernent principalement les classes vertes organisées hors de la Belgique. Comment les organisateurs peuvent-ils s'y retrouver? Leur conseillez-vous de se concentrer sur des activités en Belgique? Le taux de vaccination des classes est-il un facteur valable et utilisable par les écoles en fonction de leurs activités? Un tel usage pourrait sanctionner les élèves non vaccinés. Quand publierez-vous des circulaires plus étayées pour permettre aux écoles de s'organiser? Avez-vous pris contact avec les Régions pour connaître les dispositifs régionaux en vigueur? Le vote du Parlement bruxellois a clarifié la situation dans notre capitale, mais pose aussi certaines questions organisationnelles.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Vendredi dernier, l'assemblée réunie de la Commission communautaire commune (COCOM) a adopté son ordonnance relative à l'extension du CST en cas de nécessité découlant d'une situation épidémiologique particulière. Les différents points que nous avons

portés à l'attention du gouvernement bruxellois ont bien été pris en compte; je peux désormais vous confirmer que les groupes scolaires seront bel et bien exemptés de CST pour toutes les activités organisées dans le cadre de l'école. Cela concerne donc aussi bien les activités scolaires à l'intérieur de l'école que celles organisées extra-muros et inclut tant les sorties culturelles et sportives que les séjours avec nuitée. Cela ne signifie pas pour autant qu'aucune règle ne devra être respectée lors de ces différentes activités. Les groupes scolaires devront appliquer les règles en vigueur au sein des écoles, comme le port du masque à l'intérieur pour les élèves de l'enseignement secondaire et les adultes, qui s'applique toujours en Région de Bruxelles-Capitale. La définition du groupe scolaire prise en compte par les députés bruxellois englobe les élèves et les encadrants. Les enseignants accompagnant le groupe ne devront donc pas présenter de CST dans le cadre d'activités scolaires.

Du côté wallon, le texte du décret régional est encore en préparation. Une réunion de concertation a permis aux cabinets de la Fédération Wallonie-Bruxelles et à des représentants du gouvernement wallon d'exposer les aspects importants pour nos secteurs respectifs. Sur le plan de l'enseignement, nous avons plaidé pour une harmonisation avec les dispositions votées à Bruxelles, ce que les représentants des cabinets wallons semblent avoir bien compris. Bien entendu, je resterai attentive aux travaux législatifs en cours.

En ce qui concerne les voyages scolaires, une circulaire est en cours d'élaboration et sera soumise aux acteurs institutionnels de l'enseignement. Elle sortira très prochainement. Pour les voyages en dehors de la Belgique, la situation est compliquée par la disparité des mesures en vigueur dans les pays de destination, notamment vis-à-vis du pass sanitaire. Il sera effectivement plus difficile de voyager à l'étranger, notamment pour les personnes non vaccinées ayant besoin d'un pass sanitaire, ce qui concerne notamment les élèves âgés de plus de 12 ans. Les directions devront donc informer correctement les parents et les élèves des contraintes liées aux mesures applicables dans le pays de destination afin que la décision de voyager soit prise en connaissance de cause. La vaccination ne pouvant pas être imposée, il faudra miser sur le dialogue. Malheureusement, il n'existe pas de solution miracle; il restera donc difficile d'organiser un voyage à l'étranger dans un pays où le CST est obligatoire. Il serait inconcevable, par exemple, d'obliger les équipes éducatives à faire tester leurs élèves toutes les 48 heures. Cela limite évidemment les possibilités et doit faire partie des paramètres lorsqu'il est question d'organiser un voyage.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Madame la Ministre, je comprends bien qu'il n'existe pas de solution miracle. Cependant, vous n'avez pas précisé si, au terme des nécessaires dialogues au sein de l'école, au cours desquels chaque élève prendra la décision difficile de partir en voyage ou non, le gouvernement imposera encore un taux minimal de participation, comme c'est le cas actuellement.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Cela fait partie des sujets qui restent à aborder avec les responsables concernés. Les taux de participation obligatoires ne sont pas sans raison d'être; ils visent à éviter d'exclure des jeunes de la participation aux voyages scolaires. Il faut encore trouver un équilibre entre les différents intervenants.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Madame la Ministre, je vous remercie de préciser qu'il s'agit d'une discussion en cours. Cet aspect est important, car il ne s'agirait pas de priver des élèves de voyage ou, au contraire, d'en obliger d'autres à faire une démarche qu'ils ne souhaitent pas faire.

Nous nous exposons au risque d'adopter un système hypocrite en raison de décisions prises à d'autres niveaux de pouvoir que le nôtre. Nous faisons ainsi peser des choses très compliquées sur les épaules des jeunes, qui avaient justement besoin de retrouver une vraie vie à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Les mesures prévues à Bruxelles, sur lesquelles j'espère que la Wallonie se calquera, ont le mérite de nous rassurer en autorisant les encadrants et les élèves à participer à l'ensemble des activités, y compris – entendons-nous bien – celles qui auraient lieu dans des halls sportifs, par exemple pour organiser des compétitions interscolaires ou autres. Ces éléments sont à la fois intéressants et positifs.

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces clarifications qui permettront aux écoles de mieux organiser les activités extra-muros. Le fait que les encadrants soient également exempts du CST dans le cadre des activités extrascolaires, notamment, est un élément important. Je n'imagine pas que la Région wallonne ne s'alignera pas sur les mesures bruxelloises à l'égard du CST. Vous plaidez en ce sens et nous le ferons également. Le message est déjà bien passé. J'ai donc bon espoir, car un autre scénario que celui-là n'aurait pas beaucoup de sens, mais attendons de connaître les faits.

Concernant les activités à l'étranger, je ne peux qu'être d'accord avec vous: il serait très difficile, même en supposant que nous en ayons la compétence, de donner des indications à ce sujet. Par conséquent, ce sont les écoles qui devront être vigilantes lorsqu'elles organiseront ce genre de voyage. Il serait aussi judicieux de songer à des solutions moins risquées; c'est le meilleur conseil que nous puissions leur donner.

1.17 Question de M. Michaël Vossaert intitulée, «Près de 47 % des jeunes estiment que notre société serait mieux gérée si nous étions dans un système autoritaire. Quelle responsabilité pour l'enseignement obligatoire?»

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Dans une enquête d'opinion réalisée à la fin du mois de septembre, il apparaît que plus d'un Belge sur trois, soit 37,4 % de la population, estime que notre société serait mieux gérée si le pouvoir était concentré dans les mains d'une seule personne. Chez les jeunes de 25 à 34 ans, le pourcentage monte de façon inquiétante à 47 %. Il m'importe de préciser que

les jeunes qui sont toujours scolarisés dans l'enseignement obligatoire n'ont pas été sondés, mais aussi de souligner que les résultats de ce sondage découlent de ce que nous entreprenons dans les écoles et les autres pans de la société. Les conclusions de l'enquête montrent que ce sont surtout les jeunes, les inactifs, les ouvriers et les personnes avec un diplôme de l'enseignement primaire ou de l'enseignement secondaire inférieur qui souhaitent un « régime fort ».

Ces chiffres sont particulièrement alarmants et témoignent d'une mauvaise, voire d'une absence totale de connaissance de notre histoire et de l'importance de la démocratie. Ils indiquent également un manque de maîtrise et une incompréhension des structures de notre État. Pour cause: nombreux sont les jeunes qui sortent de rhétorique sans connaître le fonctionnement, certes complexe, de nos institutions et la répartition des compétences qui évolue au fil des réformes de l'État successives. L'enseignement supérieur est donc responsable de la formation de nos jeunes sur ce vaste sujet. En outre, ceux qui ne poursuivent pas d'études dans l'enseignement supérieur passent parfois à côté des explications de l'organisation institutionnelle de notre pays.

En ne formant pas l'ensemble de nos jeunes sur le sujet dès l'enseignement obligatoire, nous allons échouer dans notre mission et notre responsabilité de développer la démocratie. Les conclusions du sondage montrent par ailleurs que les problèmes de gestion mis en exergue par la crise sanitaire ont aggravé l'image de l'État de droit.

Dans ce sondage, je suis alerté par les 56,7 % des personnes interrogées qui trouvent que notre démocratie parlementaire fonctionne mal, mais qui estiment aussi qu'elle reste le meilleur système. Seuls 19,3 % des personnes interrogées pensent que le système démocratique actuel fonctionne généralement bien. Il y a donc matière à faire évoluer le travail parlementaire, mais cela ne relève pas de vos compétences, Madame la Ministre.

À la lecture des résultats de ce sondage, nous devons nous rendre à l'évidence: notre enseignement peut être amélioré. Il n'est pas possible de se reposer sur l'obligation de vote en pensant qu'elle responsabilise les citoyens et qu'elle leur permet de développer un maximum de connaissances de notre démocratie. Il faut d'urgence trouver des solutions concrètes pour garantir une éducation politique et citoyenne.

Quelle est la position de votre gouvernement sur les révélations de ce sondage? Le cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté (EPC) fait souvent l'objet de nos discussions. Peut-être que d'autres alternatives sont possibles: pourquoi ne pas organiser des ateliers dans les écoles afin de sensibiliser les jeunes à l'importance de la démocratie et de la séparation des pouvoirs? Un projet tel que le Parlement de la jeunesse pourrait-il être mieux soutenu? Quelles réflexions sont-elles en cours avec d'autres acteurs institutionnels pour qu'ils soient plus présents au sein des écoles? Il existe des formules avantageuses

d'abonnement à la presse pour les étudiants, mais elles sont peu connues des jeunes. Dans quelles conditions pourrait s'organiser l'accès gratuit à la presse dans les écoles?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Si ce sondage doit nous interpeller, je ne pense pas que l'école soit directement responsable de ces chiffres par défaut d'information ou d'éducation à la vie sociale et démocratique, car de nombreuses initiatives existent en la matière. La Fédération Wallonie-Bruxelles investit annuellement 440 000 euros pour des appels à projets en matière de démocratie scolaire et d'activités citoyennes dans les écoles, afin de proposer des animations d'éducation à la citoyenneté et à l'interculturalité.

Partant du principe que la démocratie doit surtout se vivre et s'éprouver, l'école doit être un lieu privilégié pour exercer cet apprentissage dès le plus jeune âge. Ceci est bel et bien le cas! Cette vision est largement partagée au sein du monde scolaire puisque les acteurs de l'enseignement, au travers du Pacte, ont ambitionné de revoir les mécanismes de démocratie scolaire afin de leur donner un nouvel élan. Nous travaillons dans le cadre du chantier n° 16 à une nouvelle définition du conseil des délégués, à une implication des élèves dans le conseil de participation de leur école ou à la création d'un organe de représentation des élèves au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans le même temps, nous portons une réflexion sur les conseils de coopération au sein des classes qui mériteraient d'être redynamisés au bénéfice d'une expérience collective plus riche. Dans l'intervalle, les instances de démocratie scolaire existent tout de même déjà et doivent, en effet, être davantage valorisées.

Par ailleurs, de manière transversale, le cours d'EPC brasse des notions de droit, de libertés et de démocratie et permet aux élèves de développer leur esprit critique. Je me permets à cet égard de faire une petite parenthèse en invitant l'ensemble des commissaires à écouter le dernier épisode des podcasts «*Démocratie en question(s)*» d'Arnaud Ruysen, consacré spécifiquement à la démocratie scolaire. Il met en lumière certaines bonnes pratiques des écoles, en Fédération Wallonie-Bruxelles, dont nous pouvons être particulièrement fiers. Cet épisode vous donnera une bonne impression de tout ce qui se fait déjà dans les écoles.

En ce qui concerne l'accès à l'information par le biais de la presse, des initiatives existent également. C'est l'occasion pour moi de saluer la «Quinzaine-Découverte de la presse» qui se déroule en ce moment même. Cette opération a pour but d'envoyer gratuitement les quotidiens à toutes les écoles en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette distribution préalable de l'ensemble des titres marque le démarrage de l'opération «Ouvrir mon quotidien» pour une première sensibilisation des élèves à la diversité de la presse belge francophone. L'objectif principal est d'éduquer à la citoyenneté active et au développement de l'esprit critique.

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse. Comme je l’ai dit, j’ai pris mes précautions et n’ai pas «tiré» sur l’école en tant que telle. C’est un débat de société dans lequel l’école jouera son rôle, tant au niveau de l’enseignement obligatoire que de l’enseignement supérieur.

Comme vous l’avez indiqué, il existe déjà des initiatives. Comme vous me l’avez recommandé, j’écouterai l’émission dont vous avez parlé en podcast. Vous avez aussi insisté sur le cours d’EPC dans lequel les éléments de droit sont abordés. L’accès à la presse est aussi important, car, au vu du débat sur la vaccination et des nombreuses *fake news* qui circulent sur les réseaux sociaux, il est important d’apprendre aux jeunes à déterminer les bonnes sources d’information et de faire la critique des sources existantes. Les mesures qui permettent de donner un accès direct et même gratuit à la presse vont donc dans le bon sens. Il sera aussi intéressant de voir les résultats que donne le cours d’EPC.

1.18 Question de M. Matteo Segers, intitulée «Devoirs»

M. Matteo Segers (Ecolo). – Cela fait près de deux ans que, dans notre Parlement, nous n’avons plus posé de question sur les devoirs! Nous avons une vision très claire des devoirs. Pour le groupe Ecolo, ils n’ont pas leur place à la maison, car ils mettent l’enfant dans des conditions extrêmement complexes et participent à renforcer des inégalités.

En préambule à ma question, Madame la Ministre, me vient cette phrase du Petit Prince de Saint-Exupéry qui rencontre le renard. Ce dernier lui dit: «Connaître, ce n’est point démontrer, ni expliquer. C’est accéder à la vision». C’est extrêmement important pour nous. Nous pensons que les connaissances et les développements ne naissent pas toujours dans un contexte de contrôle, de démonstration, où l’on cherche à voir où nous en sommes, mais plutôt dans un état d’esprit permettant à l’enfant de s’émanciper, d’exister.

J’aimerais aussi vous raconter l’histoire d’un enfant qui, tous les dimanches, s’assied à une table. Il est en 4^e primaire et il doit appliquer le décret, c’est-à-dire maximum 20 minutes de devoirs sans l’aide d’un adulte. Quand cet enfant s’assied ainsi devant ses devoirs, son père chronomètre 20 minutes. Ce temps écoulé, l’enfant n’a pas couché une ligne sur sa feuille, non pas parce que les textes sont compliqués, non pas parce qu’il s’agit de matières qu’il n’a pas vues, mais simplement parce que c’est dimanche, que sa petite sœur a envie de jouer, qu’il n’a pas envie de se replonger dans ses devoirs et ses exercices. Il veut simplement s’émanciper.

Ou bien il a peut-être simplement envie de prendre un peu de temps avec son père ou avec sa mère pour faire ses devoirs, mais son père a décidé d’appliquer le décret et de ne pas faire ses devoirs avec lui. À la mère qui demande pourquoi il ne l’aide pas, le père répond que c’est l’enfant qui doit les faire parce que la loi

indique que le père ne doit pas l'aider. Que faire de cet enfant et de ce problème qui met tout le monde en tension dans le foyer? La loi ne nous permet pas aujourd'hui d'assurer que les inégalités puissent être vraiment combattues.

Les devoirs n'ont presque que des défauts. Ils accentuent les inégalités entre les élèves: tous les parents n'ont pas le temps d'encadrer leurs enfants, tous les parents n'ont pas leur dimanche de libre pour les épauler. Certains parents travaillent, d'autres sont en désaccord, d'autres encore sont seuls. Il y a aussi des familles recomposées. Il faut bouger les sacs de vêtements, car il faut se changer en revenant du sport. Il faut faire tout ça. Or tous les enfants n'ont pas les mêmes possibilités et opportunités. Nombre d'enfants n'ont d'ailleurs pas de chambre personnelle ni de bureau qui leur appartienne. Par conséquent, ils doivent faire leurs devoirs sur la table de la cuisine ou de la salle à manger, mais le dimanche soir, à 18 heures, les cousins viennent manger. La table n'est alors pas libre, car il faut la dresser pour la rencontre familiale.

Les devoirs scolaires soulèvent une multitude de questions. L'école doit rester le premier lieu de l'apprentissage. On se bat pour cela. Vous vous battez pour cela, Madame la Ministre. C'est l'espace dans lequel on apprend, avec des professeurs formés, habilités et capables d'amener les enfants à apprendre, à se développer et à grandir. La maison est un autre espace. C'est un espace de vie où l'on fait autre chose, où l'on peut développer une autre vision de la vie sur la base d'autres formes d'apprentissage.

D'ailleurs, l'article 31 de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) prévoit que «les États parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique». Par conséquent, cette convention pose clairement la question des devoirs et de la gestion du temps.

Le décret du 29 mars 2001 visant à réguler les travaux à domicile dans l'enseignement fondamental est formel et encadre strictement les devoirs dans l'enseignement fondamental. Par conséquent, il ne concerne pas l'enseignement maternel. En première et deuxième années de l'enseignement fondamental, les devoirs ne sont pas autorisés, tandis qu'ils sont limités à 20 minutes en troisième et quatrième et à 30 minutes en cinquième et sixième. Nous reparlerons une autre fois de l'enseignement secondaire, mais je sais que certains de mes collègues ici défendent également le retrait des devoirs pour les écoles relevant de l'enseignement secondaire.

Les devoirs ne peuvent pas se réaliser avec l'aide d'un adulte. Pourtant, je serais très curieux de mener ici un sondage afin de savoir qui sont les adultes qui passent le dimanche à faire les devoirs avec leurs enfants. En ce qui me concerne, cela me pose une grande difficulté. Mes frères, mes cousins et mes amis sont dans la même situation. Nous sommes tous confrontés à cette difficulté.

La crise de la Covid-19 a secoué le monde de l'école pendant deux ans. Elle a laissé des traces tenaces sur la manière dont se déroulent les apprentissages. Aujourd'hui, la question de la distance et de la différence entre la maison et l'école reste ouverte. En réalité, la question des devoirs se pose à nouveau à l'issue de la crise sanitaire. En effet, les enfants ne perçoivent parfois plus la différence entre l'école et la maison. Aujourd'hui, je constate une tentation des professeurs. Loin de moi cependant l'idée de les accuser. Disons qu'existe plutôt la possibilité qu'une porte s'ouvre en faveur de la réhabilitation des devoirs. Sont observables des retards scolaires, nonobstant vos efforts colossaux, Madame la Ministre, pour les limiter. Apparaît donc la tendance, parmi le corps professoral, à penser que les retards doivent être rattrapés par les devoirs. Il y a donc un risque pour que les devoirs reprennent le dessus et existent à nouveau, pour le seul motif de rattraper le temps perdu. Voilà la question qui se pose aujourd'hui à l'issue de la crise sanitaire et en ce début d'année scolaire: comment faire en sorte que l'enfant perçoive à nouveau une distinction claire entre la maison et l'école?

Mes questions sont simples. Comment pouvons-nous garantir que la législation relative aux devoirs dans l'enseignement fondamental soit respectée et que les devoirs ne reprennent pas le dessus? Avez-vous reçu aujourd'hui des témoignages de nouvelles charges de devoirs depuis le retour des élèves en classe? Je ne dis pas que cette charge est réelle, mais je dis que, si elle existe, il faut l'identifier et nous unir pour lutter contre elle.

Avez-vous communiqué auprès des pouvoirs organisateurs spécifiquement sur cette question depuis la rentrée? Dans la négative, ne serait-ce pas nécessaire de le faire? Le décret du 29 mars 2001 ne concerne, certes, pas l'enseignement secondaire, mais menez-vous tout de même une réflexion concernant l'usage des devoirs à ce niveau de l'enseignement? Je suis pleinement conscient qu'il s'agit d'un débat sensible et que nous ne sommes pas tous d'accord. Cependant, il me tenait à cœur de vous rappeler la position des écologistes en vous interrogeant à ce sujet.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – La thématique du travail scolaire à domicile connaît de temps à autre une réactualisation. La rentrée en présentiel n'a toutefois pas révélé jusqu'ici, à ma connaissance, d'inflation particulière, ce dont nous pouvons nous réjouir. Cette problématique doit malgré tout recevoir toute notre attention puisque nous savons en quoi les devoirs peuvent renforcer les inégalités scolaires et creuser les écarts de réussite.

À juste titre, Monsieur le Député, vous mentionnez le décret du 29 mars 2001 visant à réguler les travaux à domicile dans l'enseignement fondamental quant à leur durée, à leur contenu, etc. Un décret existe donc. Dès lors, si des parents se rendent compte que le décret n'est pas respecté et que le travail demandé à leur enfant dépasse ce qui est prévu, ils peuvent le signaler à la Direction géné-

rale de l'enseignement obligatoire (DGEO), qui pourra alors opérer le contrôle nécessaire. Quand on n'a pas connaissance d'un phénomène, il est difficile de le contrôler. On n'a sans doute pas toujours envie d'effectuer des signalements à l'administration, mais cela reste néanmoins un moyen d'observer le respect des règles sur le terrain.

Enfin, concernant plus spécifiquement l'enseignement secondaire, la fédération de pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel prévoit par exemple, dans le règlement des études, que le travail à domicile soit conçu comme un appui aux tâches essentielles effectuées en classe. Il est aussi demandé aux enseignants qu'ils s'assurent d'un équilibre entre les disciplines afin d'éviter la surcharge de travail, qu'ils tiennent compte de la capacité croissante d'autonomie et d'organisation à laquelle chaque élève doit être progressivement formé ainsi que de son droit à disposer de suffisamment de temps libre pour lui permettre de mener à bien des projets personnels extérieurs à l'école et, enfin, que les tâches soient réalisables sans l'aide d'un adulte, en veillant à ce que chaque élève ait accès aux sources d'information et à des outils de travail adéquats.

Lorsque ce type de consigne est respecté, il me semble que le travail à domicile n'a pas pour effet d'accroître les conséquences d'inégalités sociales, culturelles et économiques des élèves. Il a également l'avantage de tenir compte de la capacité croissante des élèves à fournir un travail de manière autonome, ce qui est une nécessité dans leur parcours scolaire.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Au niveau politique, je vous rejoins concernant la nécessité de faire respecter la réglementation et de faire preuve de la plus grande ouverture possible par rapport aux problématiques qui se posent. Je retiens l'absence d'inflation. Il pourrait toutefois être nécessaire de vérifier cette information auprès de la Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel (FAPEO) et de l'Union francophone des associations de parents de l'enseignement catholique (UFAPEC). Porter plainte est toujours compliqué pour les parents. Stigmatiser l'enseignement, l'enseignant ou la direction peut en effet être mal perçu.

Une question qui doit se poser par rapport aux devoirs est celle de la concentration. J'espère que ce chantier pourra être ouvert le plus rapidement possible au niveau de l'enseignement secondaire. Dans les textes, tout fonctionne, mais un enfant qui ne sait pas se concentrer ne peut pas faire ses devoirs. La question de la capacité de concentration n'apparaît pas dans le décret du 29 mars 2001. Or tous les établissements scolaires constatent des difficultés de concentration liées à la crise sanitaire. Revoir le décret à la lumière de la capacité de concentration de l'enfant à la maison me paraît intéressant parce que cette question continue à mettre les enfants sous tension de manière importante. Or chaque enfant sous tension est une famille sous tension. Et chaque famille sous tension finit par faire une société sous tension. Je me demande si l'on ne doit pas, à l'occasion de

cette crise de la Covid-19, rouvrir ce dossier et repenser à l'idée qu'à l'avenir le domicile devrait être préservé pour que l'enfant puisse exister et se développer sans forcément devoir justifier ses apprentissages. Je vous remercie en tout cas, Madame la Ministre, pour l'attention portée à ce dossier.

1.19 Question de Mme Hélène Ryckmans, intitulée «Soutien des jeunes dans leur engagement pour la planète»

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Une grande marche pour le climat s'est tenue dimanche dernier, à la veille de la COP26. Une nouvelle fois, les associations, les syndicats, les mouvements de jeunesse, les familles et les citoyens ont tenu à envoyer un signal fort à leur gouvernement. Ils veulent du changement maintenant, ainsi que des actes politiques forts et courageux pour soutenir notre ambition climatique.

Parmi les personnes qui ont participé, on retrouve les jeunes, qui sont particulièrement touchés par la question puisque leur futur en dépend directement. Une étude de l'Université de Bath, en Angleterre, réalisée auprès de 10 000 jeunes gens âgés de 16 à 25 ans, a montré qu'une majorité d'entre eux exprime des sentiments négatifs, d'anxiété ou d'inquiétude par rapport au changement climatique: près de 60 % se sont dits très ou extrêmement inquiets et 45 % affirment que leurs sentiments à propos du climat affectent négativement leur vie quotidienne. Certains disent même vouloir renoncer à mettre au monde des enfants dans un tel contexte. L'anxiété des jeunes liée aux changements climatiques est un phénomène global, partagé par la jeunesse de pays du Nord comme du Sud de la planète.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de cette étude? Tenez-vous compte dans votre travail de ce stress vécu par les jeunes? De quelle manière? Outre la marche, des actions ont également eu lieu le 8 octobre dans plusieurs écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les élèves se sont mobilisés pour attirer l'attention des responsables politiques et faire en sorte que la Belgique prenne des mesures ambitieuses, solidaires et cohérentes pour tous, à commencer par les jeunes eux-mêmes. Leur slogan «*Wake up for climate*» a-t-il été entendu? Disposez-vous de données afin d'évaluer le nombre d'écoles participantes à ces actions qui contribuent à l'insertion citoyenne des jeunes?

Comment soutenez-vous ces jeunes en quête de justice climatique? Je pense notamment à l'éducation relative à l'environnement et au développement durable (ErEDD). La Fédération a un rôle central à jouer, et l'approche de la COP26 est l'occasion idéale pour, d'une part, intégrer la dimension éducative à la lutte contre le réchauffement climatique et, d'autre part, réfléchir aux moyens d'assurer une meilleure reconnaissance de l'ErEDD comme stratégie de changement pour les générations futures.

L'école du 21^e siècle doit incontestablement constituer un levier d'action, un laboratoire à idées ainsi qu'une niche de mobilisation et d'engagement dans la lutte contre le réchauffement climatique. Qu'en pensez-vous? Quelle est votre stratégie pour non seulement assurer que les jeunes se sentent écoutés et soutenus, mais aussi pour enrichir les programmes et apporter une réelle dimension environnementale dans l'éducation?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, l'étude à laquelle vous vous référez pose des constats alarmants, en raison de la réelle inquiétude qui pèse sur les jeunes quant à l'avenir de la planète, mais aussi en raison du sentiment de trahison et d'abandon quant à l'absence de réponse climatique adéquate face à l'urgence climatique.

Je ne dispose pas d'informations précises quant au nombre d'écoles participant à l'action «*Wake up for climate*», mais je sais qu'énormément d'écoles s'engagent, de façon quotidienne, dans la mobilisation pour le climat de manière générale. La réponse à cette éco-anxiété doit se chercher au confluent de deux actions majeures dans lesquelles l'école a son rôle à jouer, c'est-à-dire l'éducation et l'engagement.

De nombreuses écoles se mobilisent pour la lutte contre le changement climatique, notamment à travers l'appel à projets «*Démocratie scolaire et activités citoyennes*». La Fédération Wallonie-Bruxelles soutient plusieurs associations actives dans la sensibilisation et l'information sur ces thématiques. Par ailleurs, comme je l'ai déjà évoqué, avec les futurs référentiels, chaque élève sera amené, dans le cadre du tronc commun, quelle que soit son orientation d'études ultérieure, à disposer d'un bagage disciplinaire intégrant le développement durable.

Ainsi, l'éducation relative à l'environnement est incorporée au référentiel des sciences, mais également dans le cadre de la formation en histoire, en géographie, en économie et en questions sociales. Enfin, le référentiel de formation manuelle, technique et technologique incorpore une réflexion sur la consommation énergétique des appareils, liée à l'impact des matériaux sur la santé et l'environnement.

Quant à l'engagement nécessaire des jeunes, il est tout aussi crucial pour notre avenir. Outre l'appel à projets déjà cité, qui intègre également des thématiques de découverte du système institutionnel, l'avis n° 3 du Groupe central du Pacte pour un enseignement d'excellence propose un renforcement de la démocratie scolaire, en impliquant les différents acteurs, à savoir les enseignants, les élèves, les parents, les éducateurs et le personnel extrascolaire dans la construction et la régularisation du vivre-ensemble au sein des écoles.

Le développement d'une dynamique participative au sein même des classes en cohérence avec la dynamique du conseil de participation et le renforcement du

système de délégation d'élèves sont des éléments moteurs du chantier n° 16, que nous avons évoqué précédemment.

Ce n'est qu'en redonnant le goût de la participation aux élèves et en les outillant avec des balises scientifiques avérées que l'école pourra jouer le rôle de levier d'action que vous notez et auquel je souscris entièrement.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ce rappel très important sur l'articulation entre le travail de la démocratie scolaire et le travail clair dans les référentiels. Effectivement, les jeunes qui vivent cette éco-anxiété ont besoin d'avoir les connaissances nécessaires, mais ils doivent aussi voir que les actions qu'ils mènent au sein de leurs écoles, par le biais d'actions concrètes, sont suivies d'effets et d'impacts au niveau global.

Il serait particulièrement malvenu par exemple que les élèves fassent un effort important en faisant le tri des déchets ou en apprenant à favoriser l'alimentation locale et qu'ils voient que ces efforts ne sont pas poursuivis, par exemple parce que les communes ou les pouvoirs locaux ne font pas attention à ce qui se passe. Il serait regrettable que la suite de leur travail ne soit pas réellement prise en considération.

On a tous vu des exemples où les poubelles triées sont remises ensemble parce que le personnel n'est pas sensibilisé, parce que le matériel n'est pas disponible ou parce que les communes ne font pas l'effort d'aller jusqu'au bout de cette démarche. Il y a des articulations à faire entre l'insertion de l'école et le travail que l'école fait pour emmener ces jeunes citoyens vers sa démarche, et la manière dont le monde des adultes les considère et les entend.

1.20 Question de M. Michele Di Mattia, intitulée «Taux d'inscription dans les centres d'éducation et de formation en alternance (CEFA)»

M. Michele Di Mattia (PS). – Madame la Ministre, le 3 juin dernier, en réponse à ma question sur le taux d'abandon dans les centres d'éducation et de formation en alternance (CEFA), vous m'avez indiqué que ces derniers comptabilisaient entre 8 150 et 8 614 inscrits ces deux dernières années. Vous avez précisé que, si entre 36 et 43 % des jeunes étaient considérés comme des jeunes NEET (*Not in Education, Employment or Training*), c'est-à-dire qui ne travaillent pas ou ne suivent pas d'étude ou de formation, préalablement à leur inscription en programme d'alternance, le taux d'accrochage restait globalement élevé puisque seuls 600 élèves, soit moins de 15 % d'entre eux avaient abandonné leur parcours.

Par ailleurs, le gouvernement wallon s'est engagé à lutter contre le phénomène des jeunes qui sont en dehors du parcours d'études, sans emploi ou stage, par l'élaboration d'un plan d'information et de sensibilisation. Cette démarche, selon la Déclaration de politique régionale (DPR), mobilisera une stratégie inté-

grant tous les acteurs en contact avec les jeunes, y compris les jeunes élèves inscrits en CEFA.

En cette période de rentrée académique, quels sont les enseignements à tirer des inscriptions dans les diverses filières de l'enseignement en alternance, qui relève de vos compétences? À l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le gouvernement entend-il développer des mesures particulières afin de prévenir les abandons de stage et les décrochages en cours de parcours?

À ce moment de la législature, avez-vous été sollicitée par vos homologues de la Région wallonne pour prendre part, en tant que ministre de tutelle, à l'élaboration d'une stratégie globale en faveur de l'accrochage des jeunes NEET, qui semblent représenter plus d'un tiers des élèves avant leur inscription dans l'enseignement en alternance?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Monsieur le Député, le nombre d'inscriptions dans les CEFA est passé de 8 765 élèves au 1^{er} octobre 2019 à 8 385 élèves au 1^{er} octobre 2020. Malheureusement, mon administration ne dispose pas encore des chiffres arrêtés au 1^{er} octobre 2021. Les chiffres relatifs aux abandons au sein des CEFA relevés par le biais du programme «CEFACCROCHE», qui bénéficie du soutien du Fonds social européen (FSE), ne seront quant à eux disponibles que plus tard dans l'année puisqu'ils sont mesurés par année civile.

Concernant les mesures particulières prises afin de prévenir les abandons des élèves en apprentissage et les décrochages en cours de parcours, le chantier n° 13 du Pacte pour un enseignement d'excellence, qui vise à lutter plus efficacement contre le décrochage scolaire, encadre la mise en œuvre d'une réforme structurelle pour tous les élèves inscrits dans notre enseignement, en ce compris l'enseignement en alternance. Cette réforme est complexe, car la lutte contre le décrochage exige la coordination de nombreux intervenants et de plusieurs secteurs. Elle se construit toutefois progressivement, l'agenda du chantier n° 13 ayant été réorganisé à la suite de la crise sanitaire. Le travail avance et je peux vous assurer qu'aucun public ne sera laissé sur le côté.

En ce qui concerne les stratégies régionales en faveur de l'accrochage des jeunes NEET, mon cabinet est, dans le cadre de la Garantie jeunesse, invité à participer au comité d'accompagnement organisé par le FOREM. La dernière réunion a été organisée le 15 décembre 2020. À Bruxelles, nous constatons malheureusement que le comité d'accompagnement ne s'est plus réuni depuis la fin de l'année 2018. Des contacts ont néanmoins été pris avec le cabinet du ministre-président Rudi Vervoort dans le cadre du FSE pour coordonner nos efforts dans la lutte contre le décrochage scolaire et l'accompagnement des jeunes NEET.

M. Michele Di Mattia (PS). – Madame la Ministre, je retiens votre engagement à ne laisser personne sur le côté, singulièrement les jeunes NEET, un public parti-

culièrement fragile. L'abandon des formations est une préoccupation majeure, et la Garantie jeunesse est effectivement un des principaux leviers d'action pour contrer le phénomène. Dès lors, je ne doute pas de votre vigilance pour donner suite à la réunion du comité d'accompagnement qui a eu lieu en décembre 2020. Je reviendrai vers vous pour m'enquérir des chiffres et des stratégies qui accompagneront la réforme à venir. Cette réforme est fondamentale pour les jeunes NEET, et pour la jeunesse dans sa globalité.

(M. Michele Di Mattia prend la présidence)

1.21 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs, intitulée «Achat de matériel obligatoire pour les élèves»

1.22 Question de M. Nicolas Janssen, intitulée «Évolution de l'utilisation du numérique dans l'enseignement»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. *(Assentiment)*

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Une mère d'élève d'une école située à Marche-en-Famenne se plaint de devoir acheter un ordinateur à son fils pour la somme de 343,05 euros alors que son enfant possède déjà un ordinateur portable. Le directeur de l'école répond qu'en réalité l'achat n'est pas obligatoire. Or, lorsqu'on creuse un peu, on constate que cette demande d'achat se fait dans le cadre d'un projet pilote intitulé «Rentrée numérique». Ce projet concerne une cinquantaine d'écoles et est coordonné par l'ASBL EducIT, elle-même financée par plusieurs fondations privées. Le responsable du projet de cette ASBL confirme que l'achat n'est pas obligatoire, mais qu'il est fortement souhaitable que les élèves disposent de la même machine. Pour justifier son propos, il énumère des tas d'arguments techniques, pédagogiques et même financiers, notamment en termes d'assurances.

Nous sommes clairement ici dans une situation où l'obligation d'achat n'est pas formelle, mais où la pression est énorme pour imposer l'achat. Si cette pression est exercée sur les élèves, elle retombe évidemment sur leurs parents.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de cette situation? Votre cabinet ou l'administration sont-ils d'une manière quelconque partie prenante dans le projet «Rentrée numérique»? Un établissement scolaire peut-il, pour le moins, inciter des familles à des achats de tels montants? Quels leviers sont-ils à votre disposition pour réguler davantage de telles pratiques?

M. Nicolas Janssen (MR). – L'énorme potentiel d'une utilisation accrue et réfléchie du numérique dans le système éducatif n'est plus à démontrer. La pandémie a entraîné un basculement obligé vers le virtuel et a mis en lumière les progrès réalisés, mais elle a aussi mis en exergue les lacunes et les retards que nous avons encore en Fédération Wallonie-Bruxelles. Si l'enseignement hybride

n'a pas été vécu positivement par l'ensemble des élèves et des enseignants, il y a indéniablement énormément de points positifs à retenir également.

Le financement accordé par la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'ASBL EducIT a permis d'équiper un bon nombre d'écoles en matériel informatique. L'arrêté du gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 40 du 10 décembre 2020 relatif au subventionnement exceptionnel des pouvoirs organisateurs de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé ayant pour objet l'achat de matériel informatique, dans le cadre de la crise de la Covid-19, signé par le ministre Daerden, le ministre-président Jeholet et vous-même, avait pour ambition de fournir un ordinateur à 5 % de la population de chaque école secondaire du territoire de la Fédération. Cet objectif a-t-il été atteint? Dans la presse, nous avons pu lire que l'enveloppe budgétaire de quinze millions d'euros serait renouvelée chaque année. Cette opération a-t-elle été menée?

En outre, une fois le matériel en classe, il faut pouvoir l'installer, le configurer, l'utiliser intelligemment et disposer d'une assistance technique. L'ASBL EducIT ne parvient sans doute pas à répondre à toutes les demandes de formation de l'ensemble des écoles en Fédération Wallonie-Bruxelles. Comment fonctionne la coopération entre vos équipes et celle d'EducIT? D'autres acteurs ont-ils été identifiés pour aider les écoles à cette fin? Si oui, lesquels? Combien d'implantations sont déjà à la pointe dans l'utilisation du numérique comme outil pédagogique? Je vise par là les implantations dont tous les élèves ont le matériel adéquat et dont l'ensemble des équipes éducatives sont bien formées?

L'ASBL EducIT fermera ses portes à l'horizon de janvier 2023. Quelle est la durée prévue de la collaboration entre EducIT et la Fédération Wallonie-Bruxelles? Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles prévoit-elle de répondre aux demandes des acteurs de l'enseignement sur le long terme?

La révolution numérique progresse rapidement. Jamais dans l'histoire une innovation ne s'est propagée aussi vite. Plus qu'une révolution technologique, elle est aussi une révolution pédagogique. Comment s'assurer dès lors que les formations dispensées soient suffisamment actualisées avec les dernières mises à jour en matière de connaissance du numérique et d'apprentissage par le numérique? Quels sont les derniers chiffres en votre possession relatifs à la fréquentation des formations en cours de carrière des enseignants? Combien d'entre elles sont-elles obligatoires? Lesquelles?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Le Pacte pour un enseignement d'excellence a permis de lancer une stratégie numérique ambitieuse et systémique pour conduire les changements progressifs nécessaires au sein de notre enseignement. L'objectif est de faire bénéficier les apprentissages des atouts des nouvelles technologies et de préparer les élèves aux métiers du numérique.

La crise sanitaire nous a contraints à accélérer le rythme de cette stratégie au bénéfice d'une stratégie d'équipement numérique. Dans ce cadre, mes collègues Pierre-Yves Jeholet et Frédéric Daerden ont créé la *task force* numérique et ont notamment prévu un financement complémentaire à l'ASBL EducIT. Pour de plus amples informations sur les répercussions de ces financements, je vous invite bien sûr à leur adresser vos questions.

Sur le projet porté par EducIT plus précisément, nous avons émis plusieurs réserves, notamment s'agissant du coût à charge des parents ou encore de la liberté de choix dans le matériel et ses composantes. Ainsi, plusieurs balises ont été instaurées à la suite d'une réunion entre l'ASBL, les fédérations de pouvoirs organisateurs et les associations de parents. Il s'agissait principalement de prévoir que le projet ne démarre dans les écoles volontaires qu'à la condition d'être pleinement validé par la direction de l'établissement et son pouvoir organisateur après accord du conseil de participation de chaque école et de son association de parents. Il fallait aussi qu'un système de prêt soit mis en place, à raison de 20 euros par trimestre pendant trois ans, avec possibilité d'achat de 30 euros en fin de sixième année. Il s'agissait aussi de s'assurer que les capacités péuniaires des familles pour la location du matériel informatique dans chacun des établissements concernés ne constituent en aucune manière une entrave à la participation aux projets. Aussi a-t-il été demandé de veiller à ce qu'un fonds de solidarité soit instauré pour intervenir dans les frais scolaires des familles en difficulté.

Malheureusement, j'entends que certaines écoles ne respectent pas ces balises et laissent entendre aux parents qu'il est obligatoire de procéder à l'achat de matériel. Si cela s'avère exact, j'invite à nouveau les parents à saisir les services de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), éventuellement par le biais des fédérations d'associations de parents, qui peuvent jouer un rôle de relais en me faisant régulièrement part des difficultés rencontrées sur le terrain.

Pour en revenir aux facteurs de changement identifiés par la stratégie numérique, il s'agit bien entendu d'offrir une solide formation au corps éducatif, d'étendre les compétences numériques à acquérir durant la scolarité et de mettre à la disposition des enseignants des ressources pédagogiques solides.

Au-delà des effets produits par la *task force*, un travail est en cours pour définir sur le long terme une ambition la plus cohérente possible en matière de déploiement d'outils numériques, compte tenu de l'autonomie pédagogique que doivent conserver les établissements ou des différences de contextes d'apprentissage entre niveaux et types d'enseignement. À l'heure actuelle, un panel de formations au numérique est déjà proposé aux enseignants. Il en est de même pour un module de formation hébergé sur la plateforme Happi concernant l'hybridation. La participation s'élève aujourd'hui à 8 500 enseignants.

Quelque 4 000 enseignants se sont inscrits aux autres formations numériques en 2019-2020, mais ils étaient seulement 750 en 2020-2021, cette année ayant été particulièrement touchée par la crise sanitaire et de nombreuses formations ayant dû être annulées ou reportées.

Au fur et à mesure, le programme de formations devra tenir compte des besoins institutionnels – à savoir les orientations du système éducatif, les politiques éducatives, dont les priorités et les initiatives du Pacte pour un enseignement d'excellence, les besoins de terrain identifiés par les plans de pilotage, etc.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Merci, Madame la Ministre, pour vos réponses. Effectivement, vous avez rappelé un certain nombre de balises. Toutefois, manifestement, certaines écoles sont loin de les respecter, ce qui pose une réelle difficulté. Il est dommage que l'initiative doive venir des parents, quand bien même cela peut se faire par le biais des fédérations d'associations de parents.

Si la crise sanitaire a effectivement accéléré la numérisation de notre enseignement, elle a également eu comme effet de révéler que les problèmes n'étaient pas tant liés au manque d'équipement qu'au manque de formation des enseignants à l'utilisation des outils numériques. D'importantes lacunes ont été mises en lumière à cet égard.

La fameuse ASBL EducIT est elle-même financée par des fondations privées et semble accorder plus d'énergie et d'importance à l'équipement qu'à la formation pédagogique des enseignants, ce qui semble problématique. Nous avons déjà abordé ce point lors d'un débat thématique qui s'est tenu avant la crise sanitaire et nous y reviendrons certainement, vu son importance.

M. Nicolas Janssen (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour les précisions que vous avez apportées. Merci d'avoir rappelé les balises et de nous avoir livré des chiffres. Ceux-ci permettent d'avoir une meilleure idée des besoins récurrents, au-delà de certains phénomènes ponctuels qui ont eu lieu l'an passé. J'espérais cependant en savoir davantage sur EducIT, mais ne manquerai pas de revenir sur le sujet.

(M. Jean-Pierre Kerckhofs reprend la présidence)

1.23 Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Apprentissage des dialectes de Wallonie dans l'enseignement obligatoire»

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Le décret du 2 février 1983 relatif à l'étude, à l'École, des dialectes de la Wallonie prévoit que, «dans l'enseignement primaire et secondaire, le recours à un des dialectes de Wallonie est autorisé chaque fois que les enseignants pourront en tirer profit pour leur enseignement, notamment pour l'étude de la langue française». Le texte prévoit également que, «dans l'enseignement primaire, l'autorisation de la Direction générale est requise pour

inscrire cette activité dans la limite d'une heure par semaine. Si l'enseignement subventionné officiel ou libre tient à inscrire cette activité dans la limite d'une heure par semaine, le pouvoir organisateur doit demander l'autorisation requise à l'alinéa 1^{er} du présent article, via l'inspection cantonale. Pour l'enseignement de l'État cette autorisation sera demandée par le chef d'établissement, via l'inspection. Le pouvoir organisateur ou le chef d'établissement désireux de le faire doit fournir un contenu structuré de cet enseignement. Dans l'enseignement secondaire, l'enseignement d'un dialecte ainsi que de la littérature et des arts populaires locaux, peut prendre place dans le cadre des activités complémentaires et des activités para- et extra-scolaires». Ce décret fêtera bientôt ses quarante ans, et il n'a pas été revu depuis son entrée en vigueur.

Madame la Ministre, une évaluation de ce décret a-t-elle été menée, récemment ou durant ces quarante dernières années? Sinon, pourriez-vous solliciter son évaluation par votre administration en vue de l'actualiser, au moins en ce qui concerne les termes employés, comme «l'inspection cantonale» ou «l'enseignement de l'État»?

Pour quelles raisons ce décret n'est-il pas applicable dans l'enseignement maternel? Ne pourrait-il pas être révisé en ce sens, surtout au vu des nouveaux référentiels de compétences initiales? L'éveil aux langues est à présent dispensé dans l'enseignement maternel et fait expressément référence aux langues régionales.

Combien d'écoles ont demandé une autorisation à l'organe compétent pour enseigner les dialectes wallons, conformément au décret? Des actions pourraient-elles être réalisées pour promouvoir ce décret auprès des acteurs de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles, dans le respect de leur liberté pédagogique?

Enfin, le gouvernement envisage-t-il d'autres actions concernant l'apprentissage des dialectes de Wallonie dans l'enseignement obligatoire en Fédération Wallonie-Bruxelles en vue d'en perpétuer l'existence? Ces dialectes font partie de notre culture et de notre patrimoine.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, le décret auquel vous faites référence date du 2 février 1983. Si la Communauté française était déjà née, le contexte social n'était pas du tout le même qu'aujourd'hui. L'administration n'a donc aucun chiffre à communiquer sur le sujet.

En revanche, l'ouverture aux langues est bien à l'ordre du jour des travaux du Pacte pour un enseignement d'excellence. Depuis la rentrée 2020, il est bien prévu que l'enseignant titulaire exerce ses élèves à l'éveil aux langues à raison d'une période par semaine de la première année maternelle à la deuxième année primaire.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre, je suis un peu déçue par votre réponse. Je note que l’administration ne dispose pas de chiffres, mais le décret n’a pas été abrogé et reste en vigueur. Je vous ai demandé s’il était opportun de l’évaluer et vous ne m’avez pas répondu. Même si le décret date de 1983, il est toujours en vigueur et doit continuer de s’appliquer.

En outre, je connais l’intérêt de la ministre Linard pour les langues régionales. Je l’ai déjà interrogée sur le projet «Ma commune dit oui aux langues régionales». Ce dernier rencontre un franc succès dans les communes qui l’organisent, et elles sont de plus en plus nombreuses. Étant donné le vif intérêt de la ministre Linard, je ne manquerai pas de vous interroger à nouveau sur le sujet. Entre-temps, j’espère que vous aurez demandé à l’administration d’évaluer le décret de 1983.

1.24 Question de M. Nicolas Janssen, intitulée «Financement de la plateforme NumaBib»

M. Nicolas Janssen (MR). – Selon le site de l’Association belge de parents et professionnels pour les enfants en difficulté d’apprentissage (APEDA), plus de 40 000 élèves dans l’enseignement obligatoire présentent des troubles de l’apprentissage en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le projet NumaBib a été instauré depuis la rentrée de 2018 pour répondre aux besoins spécifiques de ces élèves. Il s’agit d’une bibliothèque numérique de manuels scolaires adaptés qui aident les élèves à mieux suivre en classe et à s’épanouir dans le milieu scolaire.

Du côté néerlandophone, les élèves à besoins spécifiques peuvent utiliser la plateforme ADIBib, dont NumaBib est la copie en français. Cette plateforme est subventionnée à 100 % par la Communauté flamande. Les élèves néerlandophones disposent, en plus, de la gratuité totale d’un logiciel d’aide à la lecture de leur choix, subventionné également par la Communauté flamande. Tout élève présentant des troubles spécifiques d’apprentissage qui introduit une demande auprès de ADIBib reçoit gratuitement les versions numériques des manuels scolaires utilisés en classe. Cependant, il reste le coût lié au matériel; une tablette ou un ordinateur et le logiciel.

En territoire francophone, les élèves n’ont pas accès à cette offre en faveur de l’inclusion des élèves présentant des troubles de l’apprentissage. Madame la Ministre, ce projet fait-il partie des outils que la Fédération Wallonie-Bruxelles prévoit de soutenir? Envisagez-vous le financement par la Fédération du logiciel d’aide à la lecture, comme c’est le cas en Flandre? Depuis la fin de l’année 2017, la Fédération subventionne en partie le projet NumaBib: 25 000 euros l’année dernière, ce qui représente 20 % du coût de fonctionnement selon l’APEDA qui assure le fonctionnement du projet. Cependant, la grande majorité du soutien financier de cette plateforme provient actuellement du mécénat. Ne serait-il pas temps d’augmenter significativement le financement public de la plateforme NumaBib, comme cela aurait été envisagé lors du lancement du projet? À tout

le moins, ne s'agirait-il pas d'amplifier la mise à disposition de ce type de support en Fédération Wallonie-Bruxelles? Quels outils et supports, probants et efficaces, sont à la disposition des acteurs éducatifs et pédagogiques à ce jour pour assurer l'accompagnement des élèves à besoins spécifiques?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – À l'heure actuelle, NumaBib est la seule bibliothèque numérique qui met gratuitement à la disposition des élèves à besoins spécifiques des manuels scolaires numérisés. Compte tenu de sa nécessité, une réflexion est en cours sur un éventuel subventionnement plus élevé. Le contexte budgétaire n'est cependant pas évident.

Néanmoins, d'autres dispositifs et supports sont accessibles aux acteurs de l'enseignement pour mieux appréhender l'hétérogénéité des classes. En effet, l'Institut de la formation en cours de carrière (IFC) propose, depuis de nombreuses années, des modules de formation liés aux troubles de l'apprentissage, au handicap et aux aménagements raisonnables. Il existe différentes fiches informatives traitant des troubles de l'apprentissage sur le site www.enseignement.be. Grâce à ces fiches, il doit être possible de repérer les troubles et de proposer l'aménagement qui convient. Dans le cadre du nouveau tronc commun et de l'accompagnement personnalisé, des ressources seront également développées à l'adresse des enseignants et disponibles sur www.e-classe.be. Plus fondamentalement, les pôles territoriaux, composés d'équipes pluridisciplinaires, seront instaurés dès la rentrée 2022 et auront pour mission d'accompagner les élèves à besoins spécifiques, mais également les équipes de l'enseignement ordinaire en Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces précisions. Je me réjouis qu'une réflexion soit en cours en vue d'une éventuelle augmentation du soutien financier au projet, qui est bien nécessaire. En effet, au départ, l'APEDA comptait sur cette hausse de financement. Même si elle dispose actuellement de fonds provenant de différentes formes de mécénat, elle n'est pas certaine de pouvoir compter dessus à terme. J'espère que votre réflexion débouchera sur un financement concret, mais j'ai bien évidemment conscience du contexte budgétaire de la Fédération.

(M. Nicolas Janssen prend la présidence)

1.25 Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Renforcement de la fréquentation scolaire en maternelle»

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre, j'ai déjà eu l'occasion à plusieurs reprises de débattre avec vous des bienfaits et de la nécessité d'un renforcement de l'inscription et de la fréquentation assidue en maternelle, à partir de l'âge de cinq ans, âge de l'obligation scolaire, voire en deçà. La Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit d'ailleurs de «favoriser la fréquentation de l'école à partir de trois ans».

Un objectif du Pacte pour un enseignement d'excellence est de revaloriser l'enseignement maternel. Le chantier n° 1 y est consacré. Vous m'avez précisé que différents projets étaient en cours dans ce chantier, dont celui de la fréquentation régulière des élèves de l'enseignement maternel.

En ce qui concerne les inscriptions, les derniers chiffres dont nous disposons remontent au 30 septembre 2018, date à laquelle 2,69 % des enfants n'étaient pas encore scolarisés à l'âge de cinq ans. En revanche, s'il nous revient que, parmi les enfants inscrits en maternelle avant l'âge de l'obligation scolaire, la fréquentation reste très irrégulière, vous m'avez indiqué, lors de la réunion du 8 septembre 2020 de notre commission, que vous ne disposiez pas de données objectives à cet égard, car les présences sont consignées dans des registres papier. Vous avez ajouté que, pour améliorer la qualité des statistiques de fréquentation scolaire, était en cours d'analyse le développement d'un outil numérique permettant le relevé des présences par tranche d'âge, par commune ou selon l'indice socio-économique de l'implantation, le tout sans impliquer de surcharge administrative.

Madame la Ministre, disposez-vous à présent des statistiques concernant l'inscription des enfants en maternelle, aux 30 septembre 2019, 2020 et 2021? Par ailleurs, où en sont vos travaux quant au développement d'un outil numérique qui permettrait le relevé des présences en maternelle? Pourriez-vous nous présenter un calendrier pour sa création?

Où en sont vos travaux au sein du chantier n° 1 du Pacte en ce qui concerne la fréquentation régulière des élèves de maternelle? Discutez-vous avec la ministre de l'Enfance, Bénédicte Linard, à cet égard, la DPC prévoyant de veiller à une meilleure transition entre l'accueil de la petite enfance et l'enseignement maternel et à une amélioration du continuum entre le préscolaire et le scolaire? Pourriez-vous faire le point sur ce chantier?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, accrochez-vous parce que vous allez être servie en chiffres!

Dans le cadre du chantier n° 1, les chiffres prélevés par l'administration ont permis d'élaborer un monitoring de l'inscription des élèves à l'école maternelle. Dans ce monitoring, selon les chiffres du comptage du 1^{er} octobre 2020 des élèves inscrits dans les écoles organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, on dénombrait 57 523 enfants en première année maternelle, 49 028 en deuxième et 50 476 en troisième. Les élèves étaient inscrits dans des écoles wallonnes, flamandes, bruxelloises ou en dehors de nos frontières. En collaboration avec la Communauté flamande, le service du contrôle de l'inscription, le Service du droit à l'instruction (SDI), a dénombré à Bruxelles 751 dossiers d'enfants nés en 2015 et supposés non inscrits. Sur la base de ce fichier, des courriers sont envoyés aux responsables légaux afin qu'ils informent le SDI de la manière dont leur enfant répond à l'obligation scolaire. Sur la base

des réponses et des preuves transmises, des corrections seront apportées à ce fichier. La raison la plus fréquente de ces incohérences momentanées est que l'enfant suit une scolarité dans une école à l'étranger. Au 31 août 2021, le SDI a constaté que 434 enfants nés en 2015 n'avaient pas répondu à l'obligation scolaire en 2020-2021. Pour 289 d'entre eux, le SDI n'a pu obtenir aucune réponse. Les autres ont répondu, mais les preuves n'ont pas été considérées comme valides.

Pour ce qui concerne la Wallonie, le contrôle de l'inscription a été lancé au début du mois de janvier 2021. Le fichier de supposés non-inscrits wallons comprend 586 dossiers concernant des mineurs nés en 2015. Au 31 août 2021, le SDI a constaté que 276 enfants nés en 2015 n'ont pas répondu à l'obligation scolaire en 2020-2021. Pour 162 d'entre eux, il n'a pu obtenir aucune réponse. Les autres ont répondu, mais les preuves n'étaient pas valides.

Le service du contrôle des inscriptions a également constaté une augmentation importante de demandes d'enseignement à domicile. À la suite de l'abaissement de l'âge d'obligation scolaire à 5 ans, 394 déclarations d'enseignement à domicile pour des enfants nés en 2015 ont été réceptionnées. Parmi eux, 297 sont instruits à domicile au sens strict et 97 sont scolarisés dans une structure privée. Il faut toujours rester prudent avec ces données, car, depuis lors, des familles ont décidé de réinscrire leurs enfants dans des écoles organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler plusieurs fois. Certains parents se rendent compte que ce choix est lourd.

Concernant le contrôle de la fréquentation scolaire depuis le 1^{er} septembre 2020, les élèves en obligation scolaire nés en 2015 qui ont plus de 9 demi-jours d'absence injustifiée doivent être signalés par le chef d'établissement au SDI. Toute nouvelle absence sera ensuite signalée mensuellement. Le bilan au 31 août 2021 comptabilise 4 327 dossiers introduits pour des élèves de troisième année maternelle, dont 1 547 pour plus de 20 demi-jours d'absence injustifiée. Aucune donnée n'est disponible pour les élèves de première et de deuxième années puisqu'ils ne sont pas en obligation scolaire. Le SDI peut fournir une série de données permettant le monitoring de l'impact de l'abaissement de l'obligation scolaire à 5 ans. Toutefois ces missions se réalisent sur une année scolaire. Il semble donc opportun de refaire un bilan au 31 août de chaque année.

Par ailleurs, ne disposant pas de chiffres pour les années antérieures, il faudra probablement *a minima* deux années scolaires pour observer l'impact de cette législation, d'autant plus que cette année est particulière à la suite de la crise de la Covid-19.

Enfin, pour donner suite aux comparaisons mensuelles par année d'étude effectuées par le SDI, un premier constat semble se dégager. La troisième maternelle est l'année de l'enseignement fondamental qui a été la plus touchée par

l'absentéisme scolaire injustifié en 2020-2021. C'est d'autant plus interpellant quand on sait que les chefs d'établissements étaient invités, dans la circulaire 7674, à faire preuve de plus de souplesse pour ces élèves. Devant ce constat, la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) a souhaité une prise en charge prioritaire de ces dossiers d'élèves qui étaient en troisième année maternelle en 2020-2021, par le service des équipes mobiles, dès la rentrée 2021-2022. Il s'agira de s'assurer de la bonne fréquentation de ces élèves qui viennent de faire leur entrée en première année primaire, cruciale dans le début des apprentissages.

La gestion des dossiers des élèves passe effectivement encore par le format papier. Cependant, des outils sont mis en place pour faciliter l'encodage et la gestion des présences, grâce à des applications et à des web-services. Par ailleurs, l'administration travaille à l'élaboration d'un nouvel outil numérique qui répondra davantage aux besoins de gestion et de suivi des présences des élèves. Un projet ciblant la transition est en effet mené dans le chantier n° 1 du Pacte, avec l'objectif d'identifier les conditions grâce auxquelles il est possible d'améliorer le passage de l'école maternelle vers les classes primaires. Nous visons la réalisation d'un cadastre des bonnes pratiques pour la rentrée 2022. Une analyse approfondie est également prévue à terme, pour étudier les conditions d'une transition réussie entre la crèche et les classes d'accueil et maternelles. Ce travail devra évidemment se réaliser en bonne intelligence avec l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) et ma collègue, Bénédicte Linard.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre, j'estime que la scolarisation et la fréquentation régulière de l'école maternelle dès le plus jeune âge ont de nombreux impacts positifs sur la réduction des inégalités, le développement de l'enfant, la stimulation des fonctions cognitives et l'apprentissage du langage. À mon sens, on devrait abaisser l'âge de l'obligation scolaire à trois voire deux ans et demi. Cependant, cette décision appartient au pouvoir fédéral. En attendant d'arriver à un consensus sur cette question, nous devons encourager à notre niveau l'inscription en deçà de l'âge de l'obligation scolaire et la fréquentation assidue. Pour cela, nous devons disposer d'une meilleure analyse du taux de fréquentation par tranche d'âge. J'ai hâte que cet outil numérique soit créé, en veillant bien évidemment à ne pas alourdir les tâches administratives des directions d'écoles. Au-delà des chiffres, nous devons aussi travailler à la détermination des causes pour lesquelles certains parents renoncent à inscrire leur enfant plus tôt ou bien ne perçoivent pas l'intérêt de les présenter régulièrement à l'école. Cela nous permettra de trouver ensuite les remèdes avec un plan d'actions pérennes et non ponctuelles, en collaborant de manière structurelle avec les milieux d'accueil. C'est pourquoi je serai attentive à la poursuite du chantier n° 1 du Pacte.

1.26 Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Aides aux écoles sinistrées à la suite des inondations de juillet 2021»

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre, le 14 septembre 2021, je vous ai interpellée au sujet des aides apportées aux écoles sinistrées à la suite des inondations catastrophiques du mois de juillet. Plus précisément, je vous ai interrogée sur les dérogations aux normes de comptage et d’encadrement que votre gouvernement avait annoncées à la fin du mois d’août.

Pour rappel, les écoles des communes de catégorie 1 de moins de 50 000 habitants voient leurs comptages gelés d’office si elles ont été touchées directement ou indirectement par les inondations. Un gel sera également accordé, sur la base d’un contrôle des vérificateurs, pour les écoles situées dans les communes de catégorie 1 de plus de 50 000 habitants, à savoir Verviers et Liège, ou dans les communes des autres catégories, à partir du moment où il est établi que la baisse de la population scolaire est liée directement ou indirectement aux inondations.

Lors de la séance plénière du 2 septembre 2021, tout comme lors de la réunion de commission du 14 septembre, vous m’aviez rassurée en précisant que, comme souhaité par les fédérations de pouvoirs organisateurs et Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), le planning des vérificateurs avait été adapté dès la rentrée pour qu’ils puissent se rendre en priorité dans les écoles qui sont situées en zone sinistrée, mais qui ne bénéficient pas de l’automatisme de la mesure de gel du comptage, et ce, afin de les rassurer le plus rapidement possible sur la stabilité de leur encadrement.

Je vous avais précisé que je resterais très attentive à l’application des mesures décidées par le gouvernement, en ce qui concerne non seulement les écoles qui ont été directement touchées par les inondations, mais aussi celles qui n’ont pas été sinistrées et qui voient des élèves partir pour cause de déménagement temporaire.

Madame la Ministre, les comptages ayant eu lieu les 30 septembre et 1^{er} octobre 2021, pourriez-vous à présent préciser combien d’écoles ont bénéficié de la mesure du gel automatique, et dans quelles communes? Par ailleurs, combien d’écoles ont-elles introduit une demande au cas par cas auprès des vérificateurs afin de bénéficier d’une dérogation, et dans quelles communes? Toutes ces écoles ont-elles obtenu la dérogation? Dans la négative, combien ont-elles essuyé un refus et pour quelle raison?

J’en profite pour revenir sur d’autres points concernant les inondations. Au mois de septembre, vous n’aviez pas encore de données suffisantes sur les dispositifs instaurés spécifiquement par chacune des écoles. Elles avaient la possibilité de proposer un enseignement hybride ou à distance, de déménager temporairement dans d’autres locaux ou préfabriqués, d’aménager les grilles

horaires ou encore de délocaliser certains cours. Selon vous, ces données seraient disponibles au début du mois d'octobre. Avez-vous aujourd'hui plus d'informations à cet égard? Combien d'écoles fondamentales et secondaires ont-elles recouru à un enseignement hybride ou à distance à la rentrée? Combien y recourent-elles encore à l'heure actuelle?

Concernant le soutien psychologique aux élèves, vous m'aviez précisé que les centres PMS n'avaient pas bénéficié d'un renforcement supplémentaire, car les équipes mobiles étaient disponibles. Vous l'aviez d'ailleurs signalé aux écoles par courrier. Vous avez ajouté qu'étonnamment, aucune école n'avait encore fait appel aux équipes mobiles, et vous envisagiez d'envoyer une circulaire pour leur rappeler cette possibilité, si les fédérations de pouvoirs organisateurs en faisaient la demande. Madame la Ministre, avez-vous fait un rappel dans une circulaire? Des écoles ont-elles à présent sollicité les équipes mobiles?

Mes dernières questions, toujours en lien avec les inondations, concernent davantage les compétences du ministre Daerden, mais je sais que le gouvernement travaille conjointement sur ce dossier. Le ministre Daerden a lancé une nouvelle demande d'informations auprès des écoles sinistrées pour tenter d'y voir plus clair sur les coûts réels des dégâts et les parts qui seront finalement couvertes par les assurances. Les données chiffrées n'étaient toutefois pas encore disponibles pour élaborer un éventuel mécanisme d'intervention complémentaire. Le gouvernement dispose-t-il à présent de données suffisantes pour instaurer ce mécanisme d'intervention? Ce sujet a fait l'objet de débats lors du conclave budgétaire. Pourriez-vous nous en dire plus?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, concernant l'enseignement fondamental ordinaire, parmi les 59 implantations maternelles, primaires ou fondamentales situées sur les sept communes les plus sinistrées, déterminées par le gouvernement wallon, 28 ont été directement frappées par les inondations. L'encadrement de ces implantations est donc automatiquement gelé. Par ailleurs, la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) a envoyé, le 25 septembre dernier, un courrier à toutes les écoles de ces sept communes pour s'assurer que toutes les implantations en difficulté s'étaient bien manifestées.

En dehors des communes identifiées par le gouvernement wallon, 38 implantations ont également été fortement touchées par les inondations. Pour 19 d'entre elles, il a déjà été décidé de ne pas appliquer de révision à la baisse du cadre d'emploi. C'est généralement le niveau maternel qui bénéficie de cette mesure en raison d'un comptage défavorable au 30 septembre 2021; le calcul du cadre au niveau primaire reste majoritairement basé sur le comptage du 15 janvier précédent.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire ordinaire, sept écoles disposent au moins d'une implantation dans l'une des sept zones les plus sinistrées. Une seule

d'entre elles a subi une perte de plus de 10 % de sa population au 1^{er} octobre par rapport à celle du 15 janvier dernier. Elle bénéficiera de ce fait du gel automatique de l'encadrement. Il ressort des premières informations reçues des vérificateurs qu'une seule école secondaire ordinaire située dans les communes de catégorie 1 de plus de 50 000 habitants pourrait introduire une demande de gel d'encadrement. Dans la mesure où la demande n'a pas encore été introduite, il est évidemment prématuré de confirmer l'octroi ou non d'une dérogation.

Dans l'enseignement spécialisé, neuf écoles ont été touchées par les inondations. Seules trois écoles bénéficient du gel automatique, les autres n'ayant pas besoin de l'application du mécanisme.

De manière transversale, à tous les niveaux et pour tous les types d'enseignement, l'ensemble des données des comptages des 30 septembre et 1^{er} octobre 2021 n'est pas encore disponible. Il n'est donc pas encore possible d'estimer le nombre final d'écoles concernées par une éventuelle dérogation de comptage. Toutefois, l'administration reste évidemment attentive aux situations problématiques qui pourraient encore se présenter.

Pour le reste, les écoles n'ont pas été interrogées spécifiquement au sujet de l'hybridation et de l'enseignement à distance, puisque l'idée était de ne pas imposer aux établissements des contraintes administratives supplémentaires. Le service de l'enseignement spécialisé n'a pas connaissance d'écoles qui ont dû recourir à l'enseignement hybride. Il m'a cependant informée qu'une école a été contrainte d'envoyer ses élèves en stage, car elle n'avait pas assez de locaux disponibles, et qu'une autre a dû déménager huit classes, notamment dans le service résidentiel pour jeunes (SRJ) voisin. Aucune école n'a fait appel aux équipes mobiles à ce jour et aucune circulaire n'est prévue à ce sujet, l'information ayant déjà été largement relayée.

Quant à votre question relative aux compétences de mon collègue chargé des bâtiments scolaires, je sais que des données plus précises lui ont – au moins partiellement – été transmises, mais, à l'heure actuelle, mes services ne disposent pas de ces informations et le ministre Daerden n'a pas encore officiellement présenté au gouvernement le nouveau mécanisme d'intervention qu'il compte proposer. Nous collaborerons évidemment étroitement afin de répondre au mieux à tous les besoins non couverts tout en limitant le nombre de démarches à accomplir par les écoles. Nous y voyons donc déjà nettement plus clair dans ce dossier, mais nous attendons encore un certain nombre de données.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse très complète. Nous aurons l'occasion de discuter des comptages lors de la prochaine séance plénière.

1.27 Question de Mme Elisa Groppi, intitulée «Enjeux de la réforme de la formation initiale des enseignants (RFIE) dans la lutte contre les inégalités»

1.28 Question de Mme Elisa Groppi, intitulée «Salaires et nouvelles conditions de travail des enseignants après l’allongement de la durée de leurs études»

1.29 Question de Mme Anouk Vandevoorde, intitulée «Enjeux de la réforme de la formation initiale des enseignants (RFIE)»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

Mme Elisa Groppi (PTB). – Afin de lutter contre les graves inégalités qui caractérisent notre enseignement, de nombreuses réformes ambitieuses sont nécessaires, dont celle de la formation initiale des enseignants (RFIE). Or, de nombreux enseignants responsables de cette formation ainsi que plusieurs associations viennent de signer une carte blanche dans laquelle ils déplorent le manque d’ambition de cette réforme et le fait que son financement ne soit pas assuré.

Ils jugent le contenu de la réforme faible et lacunaire et l’estiment difficile à mettre en œuvre. Par ailleurs, selon eux, il n’y aura pas moyen d’attirer plus d’enseignants et donc de lutter contre la pénurie sans revalorisation barémique. Pourtant, pour lutter contre les inégalités, former convenablement les professeurs est crucial.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de cette carte blanche? En tant que ministre de l’Enseignement, comment réagissez-vous au fait que les réformes ambitieuses nécessaires pour s’attaquer aux inégalités pourraient être compromises par l’absence ou le bradage de toute RFIE?

Voici ma deuxième question. Une importante RFIE est en cours. Les défis de notre enseignement sont énormes en termes de lutte contre les inégalités et il me semble judicieux de mieux outiller les enseignants, dont le métier sera de former et d’accompagner les citoyens de demain.

Un autre enjeu certain est celui de la reconnaissance du métier. Celle-ci passe, entre autres, par une revalorisation salariale, spécialement dans le cas où les études passent de trois à quatre ans. Cette revalorisation contribuera aussi à rendre le métier plus attrayant, à maintenir les jeunes enseignants en fonction et à lutter ainsi contre le grave problème de pénurie.

Madame la Ministre, quel financement est-il prévu pour augmenter le barème des enseignants qui passent à quatre ans d’études à partir de 2026, année qui verra les premiers diplômés de la nouvelle mouture? Prévoyez-vous d’allonger la journée des professeurs ou de charger davantage les classes comme le suggère le

ministre-président Jeholet? Avez-vous soumis ces deux mesures aux syndicats? Quelle a été leur réaction?

Mme Anouk Vandevoorde (PTB). – Madame la ministre, vous vous apprêtez à porter cette grande réforme relative à l’allongement de la période de formation des instituteurs et régents. Nous en parlons depuis longtemps et elle commence à devenir concrète.

Néanmoins, si les enjeux sont de taille concernant la formation de qualité pour les futurs enseignants qui auront pour rôle de former et d’accompagner les citoyens de demain, de nombreux points restent flous, notamment ceux relatifs à la réforme, au financement et plus particulièrement à la revalorisation barémique du personnel. Le ministre-président a affirmé ne pas être sûr de trouver le financement nécessaire pour la revalorisation barémique, à moins d’imposer aux enseignants de prester une heure hebdomadaire supplémentaire ou de charger davantage les classes.

M. Daerden, ministre du Budget, a quant à lui affirmé: «Pour les ministres PS, ce barème, qui valorise le métier, reste une condition de réussite de la réforme et ils continueront à la défendre comme une priorité.» Pour les syndicats, être payé en fonction de la durée des études est un droit. Ils ont d’ailleurs vu d’un mauvais œil les propos de M. Jeholet.

Madame la Ministre, quel est le plan du gouvernement à propos de la revalorisation barémique? Avez-vous rencontré les syndicats à ce sujet? Qu’est-il ressorti de cette rencontre? À quoi vous êtes-vous engagée auprès d’eux?

Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation. – Mesdames les Députées, j’ai effectivement pris connaissance de la carte blanche que vous évoquez. Elle m’a d’ailleurs été adressée directement par ses signataires. La formation initiale des enseignants (FIE) constitue l’un des plus importants leviers d’amélioration de notre système éducatif. L’identification des caractéristiques communes au meilleur système scolaire a notamment débouché sur le constat que la qualité des enseignants est un facteur clé permettant d’expliquer la différence de niveau entre les élèves. C’est précisément ce postulat qui a conduit le Groupe central du Pacte pour un enseignement d’excellence à qualifier la RFIE de condition indispensable à la mise en œuvre des mesures du Pacte. Tous les acteurs institutionnels n’ont d’ailleurs eu de cesse de le marteler encore lors de notre récent séminaire portant sur le Pacte.

En vue d’améliorer notre système éducatif en termes d’équité, d’efficacité et d’efficience, la FIE se devait d’être revue dans la perspective de renforcer les compétences et plus particulièrement celles de la maîtrise de la langue, des contenus ou de l’articulation entre théorie et pratique. Nos enseignants doivent être mieux outillés face à la complexité croissante de notre société.

Madame Groppi, vous aurez compris que la FIE reste un enjeu essentiel à mes yeux et qu'un nouveau barème qui valorise le métier reste une condition de réussite de cette RFIE. Une mesure visant l'allongement d'une heure de cours dans la journée des enseignants n'est pas à l'étude au niveau du gouvernement et n'est pas à l'ordre du jour. Pour rappel, nous avons déterminé avec précision ce que représentait la charge de travail d'un enseignant et qu'elle ne se limite pas aux périodes exercées face aux élèves.

La RFIE doit aussi revaloriser la profession afin d'attirer les personnes les plus motivées et permettre aux diplômés de s'investir durablement dans une vie professionnelle épanouissante avec compétence et confiance. S'il n'existe pas d'accord au sein du gouvernement pour avancer sur la création du barème durant cette législature, cela ne signifie pas pour autant que les discussions ne peuvent pas se poursuivre dans les mois qui viennent afin de préparer les différentes hypothèses. Je plaide pour que l'on puisse continuer à travailler en ce sens et faire mûrir le dossier, sachant que la première cohorte de diplômés ne sortira qu'en 2026 au plus tôt.

Mme Elisa Groppi (PTB). – Madame la Ministre, de manière générale, nous sommes d'accord sur les constats et les défis que vous évoquez. Nous souhaitons augmenter la qualité de notre enseignement en formant mieux les enseignants, qui seraient ainsi outillés pour appréhender la réalité dans les classes et la manière dont l'école accentue les inégalités sociales. C'est la question fondamentale. Par ailleurs, nous sommes d'accord sur le fait qu'outiller mieux les enseignants en améliorant les contenus de la formation est une condition de réussite.

Par ailleurs, la revalorisation salariale permettra d'attirer plus d'enseignants, de les maintenir dans la profession et de lutter ainsi contre la pénurie. Nous n'avons pas évoqué l'accueil des jeunes enseignants par un tuteur, un enseignant plus expérimenté, qui constitue un moyen d'éviter que ces jeunes enseignants ne quittent la profession.

Vos déclarations ainsi que celles du ministre socialiste Frédéric Daerden vont dans le sens de la revalorisation salariale comme élément de réussite de la réforme. De son côté, le ministre-président Jeholet envisage de toucher à des éléments relatifs aux conditions de travail. Ces déclarations ont fait bondir les syndicats qui ont évoqué une déclaration de guerre. Pour eux comme pour moi, cette idée est inacceptable. La position du gouvernement n'est pas claire. Va-t-on avancer dans la réforme au niveau de l'enseignement supérieur sans garantir d'augmentation salariale? Nous relevons des divergences à ce sujet, mais force est néanmoins de constater un engagement de votre part et de celle de M. Daerden. Il importera de rester mobilisés pour que cet engagement se concrétise.

Mme Anouk Vandevoorde (PTB). – Madame la Ministre, vous n’avez pas répondu à ma question relative à la rencontre que vous avez eue – ou pas – avec les syndicats sur ce dossier. Une telle réunion est essentielle pour entendre la position des syndicats au sujet de cette revalorisation barémique, ainsi que leurs revendications.

Par ailleurs, la carte blanche qui vous a été transmise a été signée par 274 personnes. Toutes s’indignent du fait que nous ne sommes pas capables aujourd’hui de garantir une telle amélioration barémique et surtout le budget nécessaire à cette réforme. L’argument qui consiste à dire qu’il s’agit d’une enveloppe fermée et qu’il n’y a donc pas de budget disponible est inadmissible pour ces signataires. On ne peut que leur donner raison, car, en Belgique, l’argent ne manque pas: il faut seulement savoir le chercher là où il est! Ces dernières semaines encore, nous nous scandalisons en apprenant que l’évasion fiscale s’élèverait à plus 172 milliards d’euros chaque année dans notre pays. Des initiatives doivent donc être prises dans ce domaine. Cela relève des compétences fédérales, mais, en tant que ministre, il vous faut déterminer comment financer cette réforme et vous battre pour refinancer la Fédération.

Je rappelle aussi que, dans le protocole d’accord sectoriel 2019-2020, le gouvernement s’est engagé à instaurer, dans le cadre de cette RFIE, un groupe de travail chargé de se pencher sur la définition d’un nouveau barème pour les enseignants détenteurs de ce nouveau diplôme. Ce barème devait se situer entre les 301 et 501. À notre connaissance, ce groupe de travail n’a pas encore été convoqué. Nous attendons donc que ces questions soient discutées dans les semaines à venir.

1.30 Question de Mme Elisa Groppi, intitulée «Conclusion du conclave budgétaire sur les mesures de gratuité scolaire»

Mme Elisa Groppi (PTB). – Madame la Ministre, la semaine passée, votre gouvernement s’est réuni jusqu’au petit matin – paraît-il – dans le cadre du conclave budgétaire. À cette occasion, vous avez discuté avec vos collègues afin de prendre des décisions déterminantes pour la prochaine année.

Avez-vous soumis à l’ensemble du gouvernement la demande de dégager un budget pour étendre la mesure de gratuité des fournitures scolaires à la première année d’enseignement primaire dès le mois de septembre 2022? Pour rappel, c’était un engagement du Pacte pour un enseignement d’excellence et de votre Déclaration de politique communautaire. Dans l’affirmative, quel budget avez-vous demandé et soumis à discussion? Quel a été le contenu des échanges et quelle en a été l’issue?

En outre, la suppression de la «taxe tartine» est le cheval de bataille du PTB. Il s’agit d’une mesure concrète qui tend vers la gratuité scolaire à laquelle votre gouvernement s’est engagé. Avez-vous proposé aux autres membres de votre

gouvernement de dégager un budget pour financer la surveillance du temps de midi dans les écoles et ainsi supprimer la possibilité pour les écoles de demander une redevance aux parents? Quel budget avez-vous soumis à discussion? Quel a été le contenu des échanges et quelle en a été l'issue?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, comme je m'y étais engagée, dans le cadre des travaux relatifs à l'élaboration du budget initial de 2022, j'ai soumis au gouvernement une demande de budget complémentaire pour étendre progressivement les subventions visant à la gratuité de l'enseignement maternel à l'enseignement primaire. Compte tenu des différentes priorités que s'était fixées le gouvernement dans cet exercice budgétaire particulièrement compliqué, ma demande n'a malheureusement pas été entendue. Il conviendra donc de déterminer comment et quand aborder à nouveau la question, éventuellement lors des prochains travaux budgétaires.

Évidemment, cela ne m'empêchera pas de poursuivre le travail d'analyse relatif à la fixation des plafonds des montants réclamés aux parents pour les sorties et les voyages scolaires. Mon but est de déterminer des seuils adaptés à la réalité des écoles afin de rendre ces activités accessibles. Il s'agit d'un chantier difficile au vu des différences importantes de pratiques qui peuvent exister d'un établissement à l'autre et de la charge émotionnelle qui peut entourer ces questions.

De plus, il ne sera pas simple de faire aboutir ce chantier si un volet «subvention» ne peut pas y être associé. Il est toutefois clair que les réflexions doivent se poursuivre en concertation avec les opérateurs de l'enseignement. En effet, l'actualité est marquée par le cas très problématique d'une école namuroise qui aurait apparemment présenté aux parents un voyage obligatoire et hors de prix à New York. Cet exemple montre tout l'intérêt de fixer des plafonds.

Mme Elisa Groppi (PTB). – Je prends acte des choix du gouvernement, mais je regrette que la lutte pour la gratuité n'ait pas abouti. De nombreux acteurs représentant les parents, notamment la Ligue des familles, demandent que la mesure positive visant à offrir les fournitures scolaires dans les écoles maternelles soit étendue aux écoles primaires. Nous devons continuer à nous mobiliser pour montrer que ce projet est une priorité. Je suggère d'inviter dans notre Parlement les acteurs concernés, dont la Ligue des familles qui réalise un travail important dans ce domaine.

J'entends que vous travaillez sur les plafonds. C'est d'ailleurs un engagement complémentaire au subventionnement des fournitures. Les plafonds permettent d'éviter les abus.

Ma question portait également sur la surveillance du temps de midi. Je n'ai pas entendu de réponse concernant la suppression de la «taxe tartine». Ce combat n'est donc pas encore gagné. Des familles voient leurs rapports avec l'école gâchés par ces questions d'argent. Elles doivent faire des choix impossibles et into-

lérables: se nourrir ou payer les factures. Nous devons continuer à nous battre pour la gratuité scolaire.

1.31 Question de Mme Elisa Groppi, intitulée «Service des équivalences de diplômes injoignable»

Mme Elisa Groppi (PTB). – Plusieurs jeunes ayant fait leurs études secondaires à l'étranger et souhaitant poursuivre leurs études en Belgique m'ont dit qu'il leur était impossible de joindre le Service des équivalences de diplômes. J'ai moi-même essayé. Par téléphone, on reçoit le message suivant lorsqu'on appuie sur le numéro 1: «La prise de rendez-vous est interrompue ce jour.» Si on demande à parler à un agent pour obtenir des informations sur la procédure en sélectionnant le numéro 3, on entend ceci: «La file d'attente est actuellement saturée. Nous vous invitons à rappeler ultérieurement», sans information supplémentaire, sans qu'aucun horaire ou disponibilités à venir ne soient communiqués.

Il est aussi possible de faire une demande par courrier électronique, en cochant des demandes de rendez-vous possibles. Je l'ai fait il y a une semaine, et je n'ai pas de réponse à ce jour. Les personnes qui ont essayé n'ont pas non plus reçu de réponse. Enfin, un formulaire de contact est également proposé. À nouveau, pas de réponse.

Un jeune qui vient d'un pays étranger a le droit de travailler et d'étudier en Belgique. Pour cela, la Communauté française doit rendre disponible son service des équivalences de diplômes puisqu'il s'agit d'une condition d'accès à une formation ultérieure ou à un emploi. Faute de quoi, des centaines de jeunes ne pourront pas entamer d'études supérieures ou n'auront pas accès à un travail chez nous. C'est injuste et intolérable.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de cette problématique? Pouvez-vous expliquer les raisons de cette indisponibilité? Quels sont les problèmes rencontrés par les membres du personnel travaillant dans ce service? Quels sont les moyens d'action de la Communauté française pour améliorer la situation? Qu'avez-vous fait pour y remédier? Quelles sont vos ambitions en la matière?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Une quinzaine de personnes m'ont effectivement interpellée sur leurs difficultés à joindre le Service des équivalences, essentiellement parce qu'elles souhaitaient obtenir une réponse à leur demande d'équivalence déjà encodée d'un titre de fin d'études secondaires, ou une réponse à leur demande de dérogation.

Les semaines qui précèdent et celles qui suivent la date butoir du 15 juillet constituent le climax de l'activité de ce service, surtout en ce qui concerne son accessibilité du point de vue de l'accueil et du contact avec les visiteurs. S'il assure d'ordinaire l'accueil des demandeurs à ses guichets, force est de reconnaître qu'il a dû, comme nombre de services au public, suspendre cet accueil afin de proté-

ger ses utilisateurs ainsi que ses agents. Cette information a bien fait l'objet d'indications sur le site *ad hoc*.

Depuis le 15 septembre 2021, cet accueil est heureusement à nouveau organisé suivant des modalités particulières décrites également sur le site internet. Même au plus fort de la crise sanitaire, l'accessibilité téléphonique s'est poursuivie. Des renseignements pouvaient également être obtenus par mail depuis le début de cette année 2021: chaque mail reçu par ce service à l'adresse equi.oblig@cfwb.be s'est vu attribuer un accusé de réception accompagné d'informations sur les délais de traitement. Ceux-ci sont en moyenne de l'ordre de dix à quinze jours.

Pour améliorer le traitement des dossiers, la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) a détaché un agent à temps plein et un agent à temps partiel.

Enfin, le Service des équivalences ambitionne de rendre la procédure administrative d'introduction de demande d'équivalence plus accessible, en permettant d'introduire un dossier en ligne dans le cadre d'une procédure dématérialisée, et ce, dans le souci d'accélérer le traitement des dossiers.

Mme Elisa Groppi (PTB). – Je n'ai pas reçu d'explications sur l'origine de ce problème: ce service est-il en sous-effectifs? J'entends qu'il a été renforcé par l'engagement d'un agent à temps plein et d'un agent à temps partiel. Est-ce suffisant?

Ces jeunes reçoivent en effet un mail automatique qui les informe du retard, mais ils ne peuvent joindre personne alors qu'aujourd'hui les guichets sont à nouveau ouverts. Cela pose vraiment problème. Je n'entends pas que cela va être résolu, à part le renfort évoqué. Ce service sera-t-il joignable dans les deux semaines à venir?

J'ai moi-même fait les démarches et envoyé un mail, rempli un formulaire, appelé, et je n'ai reçu aucune réponse à ce jour. C'est vraiment inquiétant.

Ces jeunes pourront-ils faire des études supérieures en Belgique ou voir leur diplôme de secondaire reconnu afin d'avoir accès à une profession? Malheureusement, ce ne sera pas le cas.

2 Ordre des travaux

M. le président. – La question orale de Mme Françoise Schepmans à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Taux de réussite au certificat d'études du premier degré de l'enseignement secondaire (CE1D) et au certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS)», est retirée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16h00.*